

# Conseil Municipal de Concarneau



CONCARNEAU

**Procès verbal**

**Conseil Municipal du 24 mars 2010**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 24 mars 2010**

Bonsoir Mesdames, un peu de silence s'il vous plait, je crois qu'il est l'heure.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux

A la lecture des pouvoirs

A la nomination du secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance ce soir sera M Alain Echivard.

*(Appel des conseillers municipaux)*

En date du jeudi 18 mars 2010, je vous ai fait parvenir à votre domicile le document suivant :

- **Le bordereau des notes explicatives de synthèse**

En date du mercredi 10 mars 2010, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 février 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

**Merci.**

Nous allons maintenant procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Conseil municipal du 24 mars 2010

1	Education - Animation : fermeture et désaffectation de l'école du Lin	1-10
2	Education - Animation : Reconduction Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010	11-14
3	Finances : Fiscalité - taux d'imposition	15-21
4	Finances : Gestion du centre social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - budget prévisionnel 2010 - approbation	22-28
5	Finances : Demande de remboursement	29-30
6	Finances : Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables	31-33
7	Finances : Demande de remise gracieuse	34-36
8	Ressources humaines : CAE passerelle	37-39
9	Ressources humaines : CDG 29 - Convention cadre	40-46
10	Ressources humaines : Ratios promus - promouvables	47-48
11	Ressources humaines : Stagiaires de l'enseignement, gratification	49-50
12	Ressources humaines : Tableau des effectifs, suppressions et créations d'emploi	51-54
13	Ressources humaines : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement occasionnels ou saisonniers	55-58
14	Culture : Convention avec l'association « Festival Livre et Mer »	59-64
15	Culture : Convention avec l'association « Les amis du musée de la pêche »	65-69
16	Culture : Convention avec la compagnie de spectacles équestres « Arès »	70-76
17	Urbanisme : aménagement urbain : îlot CROWN - délimitation d'un périmètre de ZAC	77-82
18	Foncier : vente de parcelle Madame LE COUZE / Collège du Porzou	83-85
19	Foncier : acquisition de parcelle - station du Brunec - La Haie	86-88
20	NTIC : Avenant à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	89-91
21	Direction générale des services : Nomination de membres du conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port de Concarneau	92-93
22	Sports : subvention exceptionnelle « challenge Fabrice Viau »	94-96



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**

**Education - Animation  
Fermeture de l'école du LIN et désaffectation des locaux**

M Eric Malléjacq, Maire adjoint expose :

Il est rappelé au conseil municipal que, de 1994 à 2009, les effectifs des écoles publiques ont baissé de 561 élèves. Les élèves des 3 écoles du centre-ville représentent à eux seuls plus de 65 % de cette baisse soit 366 élèves. Les effectifs diminuent chaque année et fragilisent le tissu scolaire concarnois. Au centre-ville, les études prospectives ne font que confirmer cette tendance.

Après une classe maternelle à l'école Berthou l'an dernier, l'éducation nationale a supprimé une classe maternelle au LIN cette année et une autre s'est transformée en classe élémentaire à Kerandon. Cette situation, constatée de longue date, s'amplifie d'année en année. Elle a conduit la municipalité à s'interroger sur le devenir du groupe scolaire du Lin. Pour mémoire, le groupe scolaire du Lin accueille 83 élèves dans 4 classes pour l'année scolaire 2009-2010. L'an passé elle comptait encore 110 élèves.

Afin d'adapter les moyens aux besoins, d'optimiser les conditions d'enseignement pour les élèves et leurs enseignants, d'améliorer leur accueil et de stabiliser le tissu scolaire concarnois du centre-ville, il apparaît opportun de fermer l'école du LIN.

Il est proposé, pour les élèves du Lin, un transfert vers les écoles du centre ville. Ces écoles se situent à 400 mètres environ du Lin et sont en capacité de garantir l'accueil, dans de très bonnes conditions, de l'ensemble des élèves concernés.

De plus, il appartient au conseil municipal de prononcer la désaffectation des locaux à usage scolaire. Le transfert des élèves sur les écoles du Centre-ville sera effectif à la rentrée scolaire de septembre 2010 et conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques, l'avis du Préfet a été sollicité. Il est donc également proposé de décider la désaffectation

de ces locaux à usage scolaire pour permettre leur réutilisation à d'autres fins.

Par courrier en date du 16 mars 2010, M le Préfet du Finistère a fait savoir qu'il ne s'opposait pas à cette fermeture et à la désaffectation des locaux.

En application de l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la fermeture de l'école du LIN, à compter de la rentrée scolaire 2010-2011 et sur la désaffectation des locaux à usage du service public de l'enseignement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD),  
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE).**

- approuve la proposition de fermeture de l'école du Lin,
- autorise le Maire à prendre toutes mesures, notamment en matière d'aménagements et d'équipements des locaux, pour assurer dans les meilleures conditions le transfert des élèves du Lin vers les écoles du Centre-ville,
- approuve la désaffectation des locaux du Lin à usage scolaire à compter de la rentrée scolaire 2010.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

1	Education - Animation : fermeture et désaffectation de l'école du Lin
---	---

**M Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

**M Malléjacq** indique à la fin de la lecture du rapport :

Pour illustrer le 1<sup>er</sup> paragraphe où il est question des effectifs et de l'évolution de ces effectifs au cours de ces dernières années, nous allons vous présenter quelques diapositives montrant l'évolution des effectifs, de la démographie etc... C'est un power-point qui a été élaboré par le service éducation-animation pour faire un diagnostic sur l'état des écoles sur la ville de Concarneau. Le plan est simple, il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps de rappeler l'évolution démographique de notre ville, l'évolution des naissances, qui évidemment impacte directement à plus ou moins brève échéance les effectifs scolaires.

L'évolution des effectifs scolaires de 1993 à 2010 : afin d'avoir une période suffisamment large d'observation, et nous nous sommes focalisés, compte tenu de cette actualité, de l'évolution des effectifs scolaires sur les 3 écoles du centre-ville, le Lin, Berthou et le centre-ville.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous nous apercevons que depuis une quarantaine d'années l'évolution de la démographie de notre ville s'accroît, nous sommes passés de 17 000 habitants à presque 21 000 maintenant, nous avons gagné 16 % de population en une quarantaine d'années.

Nous observons une diminution des naissances, nous avons au début de la période d'observation, 235 naissances en 1980, l'année dernière en 2009, nous n'en avons plus que 138. Nous nous apercevons dans le 1<sup>er</sup> temps de cette période, que le nombre de naissances restait à peu près stable autour de 200 et 250 et depuis ces dernières années nous assistons à une diminution de ces naissances qui, bien évidemment, vont avoir un impact sur la population scolaire.

Sur ce graphique, nous avons mis l'évolution des effectifs scolaires, concernant à la fois la totalité des écoles, le réseau public et le réseau privé et en rouge nous voyons l'évolution sur 17 ans des effectifs des écoles publiques. Nous nous apercevons qu'il y a une perte nette entre 1993 et aujourd'hui de 366 élèves sur la ville. Cette perte d'élèves s'est en grande partie concentrée sur les écoles publiques qui ont perdu 561 élèves en 15 ans. Ce graphique montre l'évolution comparée des effectifs du réseau public et du réseau privé. On s'aperçoit que nous retrouvons une baisse très prononcée dans le réseau public, mais on voit également qu'en ce qui concerne les écoles privées, on commence à voir une évolution des effectifs, l'un et l'autre étant principalement dûs aux diminutions des effectifs en maternelle.

Sur les écoles du centre ville, du Lin et de Kerandon, on s'aperçoit que sur la même période d'observation, à savoir depuis 1993, nous sommes passés de plus de 690 enfants à 327 enfants. Nous avons donc une diminution par 2 de la population scolaire sur cette zone. Nous avons perdu 366 élèves en 15 ans qui représente 65 % de la diminution des effectifs scolaires publics. Cela représente 65 % des 561 élèves qui ont été perdus en 15 ans. Tout cela illustre bien que nous avons une diminution claire des effectifs sur Concarneau. Malheureusement, c'est une tendance qui ne s'améliore pas. Et cette diminution est principalement axée sur les écoles du centre ville, du Lin et de Kerandon, et plus particulièrement les écoles du centre ville et du Lin, dans la mesure où les effectifs de Kerandon sont plutôt stables voire augmenteraient.

**Mme Ziegler :**

**M le Maire**, dans un monde idéal, sans contraintes budgétaires, l'adéquation serait certainement au centre des préoccupations de la cité. Malheureusement, la réalité en France sous un régime UMP est toute autre. Les orientations affichées sont la réduction du nombre de postes d'enseignants et la disparition programmée des écoles publiques. Les établissements publics d'enseignement primaire, déjà annoncés, avec à leur tête de forts gestionnaires devront demain rationaliser les deniers publics. Les élèves deviendront des variables d'ajustement budgétaire. Et le service de l'éducation nationale aura complètement perdu sa vocation. Ce n'est évidemment pas notre conception des choses. Cette politique dans le Finistère a pour conséquence son cortège annuel de fermetures de classes et pour Concarneau, en 2010, la perte d'un poste à Beuzec et surtout la fermeture de l'école du Lin, sur laquelle nous devons soit disant délibérer ce soir. Soit disant, puisqu'à défaut d'un véritable débat, que vous aviez annoncé pour ce conseil, vous avez brutalement, en début d'année annoncé par voie de presse votre décision. Une nouvelle fois les élus que nous sommes sont remis devant le fait accompli, d'une décision unilatérale, une nouvelle fois nous renonçons et refusons votre méthode. Si la baisse générale du nombre d'enfants scolarisés sur la commune est réelle, vous vous cachez derrière ce fatalisme arrangeant pour masquer votre absence de projets en matière de logements, de créations d'emplois, pour développer l'accueil des jeunes ménages

et garder les familles à Concarneau. Et votre absence aussi en matière d'actions efficaces pour redynamiser le secteur du centre ville. Dans ce domaine, toujours pas de volonté de développement pour Concarneau. Pourtant il n'y avait qu'à copier ce qui existe déjà, à Kerauret, par exemple. Nous, élus du groupe PS-Verts, nous défendons le service public. Nous, contrairement à vous, défendons les écoles publiques parce que vecteur d'accès à l'apprentissage et à l'égalité des chances pour tous. L'enseignement public, le seul à assurer l'accueil des enfants en difficulté scolaire, l'accueil à 96 % des jeunes relevant de l'enseignement spécialisé. Et à 95 % des élèves en situation de handicap.

Notre politique a toujours été de soutenir et d'accompagner les écoles publiques de Concarneau sans tenir compte d'une logique comptable des effectifs comme peut le faire l'inspection académique. Nous l'avons fait à travers un encadrement périscolaire de qualité, de nombreuses actions en concertation avec les équipes enseignantes, les équipements informatiques et surtout un plan pluriannuel d'1 million d'euros de travaux. Agrandissement et rénovation sur les bâtiments de l'éducation. Qu'avez-vous fait pendant ces 2 ans dans ce domaine ? Aujourd'hui, nous constatons que vous vous alignez sur les exigences de l'inspecteur d'académie, qui souhaite purement et simplement la disparition de l'école du Lin pour des questions de restriction budgétaire. Est-ce la fin des petites écoles sur Concarneau ? Pour quand avez vous programmé la fermeture des écoles de kerosé ? Nous exigeons qu'à défaut d'un réel débat vous nous communiquiez très concrètement votre politique chiffrée en matière d'éducation tant au niveau de l'encadrement formation que de l'entretien des bâtiments scolaires. Quand tout à l'heure vous allez voter, nous espérons que vous vous rappellerez de la promesse faite lors de la campagne des municipales, où par voie de tract vous disiez que jamais vous ne fermeriez cette école, mensonges dont vous devenez coutumier. Triste manière de rendre hommage à tous ces professeurs qui ont éduqué, instruit, marqué de leur savoir faire, un très grand nombre de concarnois, dans une école bientôt centenaire. En conclusion, nous ne sommes pas de ceux qui considèrent qu'il ne doit pas y avoir d'évolution du réseau scolaire liée à la démographie ou au développement sociologique des quartiers. Mais en ce qui concerne la fermeture de l'école du Lin, nous faisons le choix de nous abstenir sur ce vote car nous n'acceptons pas votre méthode quand à l'absence de débat concerté entre élus en amont du conseil municipal. L'absence de moyens supplémentaires obtenus de la part de l'éducation nationale, et votre alignement sur la politique nationale en place et votre gestion approximative de ce dossier, et les incertitudes réelles sur le devenir de ce bâtiment.

#### **Mme Dieterlé :**

Nous avons demandé qu'un débat soit organisé au sein du conseil municipal. Premièrement pour pouvoir poser publiquement sur la table les questions fondamentales qui touchent à l'école publique. Deuxièmement pour envisager des solutions de rechange à la fermeture pure et simple d'une école à Concarneau. On nous propose sèchement d'approuver ou non la fermeture de l'école du Lin et d'enchaîner immédiatement sur la désaffectation des locaux. Ceci occulte singulièrement à notre sens, le débat de fond sur les missions du service public de l'éducation nationale et sur les conséquences d'une telle fermeture pour l'ensemble des écoles de Concarneau. Nous allons quand même aborder ces points qui nous paraissent importants.

Nous constatons une fois de plus, bien que vous preniez systématiquement le parti de daigner à cette assemblée le droit de faire de la politique, que si des fermetures de classes sont annoncées par l'académie, elles sont le résultat d'une politique nationale. Politique contre laquelle vous ne vous élevez pas, mais qu'au contraire vous soutenez et accompagnez de façon récurrente depuis le début du mandat. Face à cela, certaines municipalités résistent, dans l'intérêt de leurs administrés, d'autres accompagnent. C'est ce que vous faites certes, vous n'êtes pas les seuls à accompagner ces mesures mais en ce qui nous concerne nous n'y souscrivons pas, ni ici, ni ailleurs. Je préfère anticiper votre réponse à ce sujet. Pour finir sur ce point, la baisse démographique ne nous paraît pas un argument légitime, mais un prétexte politique qui s'appuie sur un phénomène que nous ne cherchons sérieusement pas à contrer, je parle de la baisse de population jeune en centre ville.

Deuxièmement, je relève dans votre exposé un certain nombre d'assertions qui sont posées comme des évidences, qui n'en sont que pour vous même, en tout cas pas pour ceux qui croient en la fonction égalitaire, citoyenne et fraternelle de ce service public.

Je cite : en quoi par exemple les effectifs en diminution fragilisent t-ils le tissu scolaire ? Je ne sais pas ce que cela veut dire. À quel besoin l'école doit-elle s'adapter d'après vous ? Au besoin de la future main d'œuvre formatée des entreprises ? Ou, à l'épanouissement, au sens critique de la responsabilité sociale des adultes, que doivent devenir des citoyens bien éduqués ? Qu'entendez vous par optimiser les conditions ? 20 élèves par classe, même moins, ce n'est pas mieux que 30 ou 35 ? Moi, ça me paraît mieux. Des écoles à taille humaine, où tout le monde se parle et se connaît, n'est-ce pas plus sécurisant pour les enfants et les enseignants, que des structures trop dimensionnées ? En quoi la fermeture d'une école permet-elle d'améliorer l'accueil ? Je vous cite toujours. Nous pensons que lorsque nous utilisons ce vocabulaire passe partout, c'est qu'on a hélas rien à dire sur le sujet ou qu'on a pas envie de réfléchir vraiment aux finalités, aux besoins, au bien être, à la nécessité d'un égal accès au savoir pour tous les enfants. Nous pensons que cela reflète une conception de l'école, comptable, utilitaire libérale,

marchandisée qui cherche à mettre en compétition les élèves, les enseignants, les établissements, non pour l'excellence de tous mais pour le bien fait d'une élite. Car ne nous y trompons pas, dans un contexte de crise économique, les parents sont inquiets et voudraient, c'est bien légitime, le meilleur pour leurs enfants. Mais de telles mesures, fermetures de classes, regroupement d'établissements, mise en concurrence des écoles, refus de la carte scolaire, cadeaux aux écoles privées, écoles maternelles qui n'accepteront plus les 2-3 ans, tout cela va à l'encontre de la vraie mission de l'école publique, et place les familles devant la peur de l'échec. Nous avons rencontré un certain nombre d'APE et comprenons ces inquiétudes. Pour nous, la seule réponse à donner à ces familles, c'est l'assurance que chaque enfant peut avoir près de chez lui, une école de qualité, qu'elle soit petite ou qu'elle soit grande, des personnels en nombre suffisant, des maîtres mieux estimés par la nation et des conditions matérielles satisfaisantes. La fermeture d'école va à l'encontre de ces objectifs, en effet, nous ne voyons pas en quoi la réponse à ces exigences et à ces missions doit être systématiquement : fermer, regrouper ou vous le dites si bien, stabiliser le tissu scolaire, ce qui ne veut rien dire. Nous voterons donc contre.

**M le Maire :**

Je vais répondre globalement et je laisserai ensuite la parole à Éric Malléjacq. C'est vrai que quand on parle de la fermeture d'une école, dans l'esprit républicain, c'est toujours un sujet sensible. On pourrait dire que ce n'est pas acceptable. Mais au delà des belles paroles et d'une idéologie que je respecte, au-delà de l'aspect comptable dont vous faites allusion assez régulièrement, vous ne pouvez pas nier les paramètres qui sont liés à la démographie scolaire. Aujourd'hui, nous sommes dans un problème de dénatalité, je suis désolé. Aujourd'hui, nous avons reçu de l'état-civil les éléments de la semaine dernière, il y a 7 décès et aucune naissance. À Concarneau, on peut dire que peut-être il n'y a pas suffisamment de jeunes parents et c'est pour cela qu'il n'y a pas suffisamment de jeunes. Mais les faits sont là. Nous sommes dans un problème de dénatalité. C'est national, il faut aussi le reconnaître et quand nous regardons les statistiques, y compris sur Melgven et Trégunc, je pourrais vous les procurer, on s'aperçoit qu'au moins à Trégunc, c'est également en diminution. Cela veut dire que ce n'est pas essentiellement un problème foncier, c'est un problème général, c'est la dénatalité. Dans un Télégramme, de janvier, il titrait 138 naissances, le chiffre le plus bas depuis 10 ans. Nous ne l'avons pas inventé. Je comprends l'importance naturelle des enfants qui valorisent à juste titre, c'est mon école, c'est ma maîtresse, nous sommes tous passés par là. Pour les gamins, c'est sacré. Il faut bien le reconnaître. Je comprends également les parents qui revendiquent l'école de proximité, qu'il y ait un endroit de lien social, qu'il y ait un service public régalié de l'éducation nationale. C'est l'esprit républicain que je ne conteste pas du tout. Mon école de proximité, mon environnement, les relations avec les autres parents, les enseignants, les APE, je comprends que les parents revendiquent l'école. Au-delà de ces considérations, que je considère tout à fait louables, lorsque nous sommes aux affaires, nous devons également agir en tant que responsables, d'une manière pragmatique, fonctionnelle au delà de l'aspect comptable. C'est d'abord un problème structurel, qui est lié à un problème de répartition des effectifs. Nous parlions tout à l'heure des 3 classes. Ce n'est pas qu'à l'école du Lin, c'est également dans les différentes classes du centre ville. Lorsque j'entends qu'il n'y a pas eu de concertation, je suis fort désolé, je rappelle que ce sujet est traité depuis 2005 par l'équipe précédente à l'école du Lin, il n'y a jamais eu de travaux depuis 10 ans. Il faut aussi le souligner. Cela signifie peut-être que l'équipe précédente ne souhaitait pas faire perdurer cette école en tant que telle. Nous pouvons le penser.

Mon prédécesseur avait effectivement évoqué cette fermeture elle n'a pas pu aboutir car l'ensemble de son équipe de politique élargie n'était pas d'accord. Il a donc suspendu cette décision, peut-être à juste titre.

En ce qui concerne la concertation, elle a largement démarré en mars 2009. Déjà à l'époque avec Mme Balouin, M Quillien, de l'inspection académique, l'APE du Lin, en août 2009, avec M Quillien, en septembre 2009 avec M Carré, M Lavoine, les responsables d'APE, M Malléjacq, il y a eu une remise et étude d'un document de travail, début novembre 2009, Mme Dervout, qui est la directrice, M Geffroy, M Lavoine, M Carré et M Malléjacq. En novembre conseil d'école du Lin.

En décembre 2009, Mme Kieffer de l'inspection académique, moi-même, M Malléjacq et M Quillien. Il y a eu ensuite également d'autres rendez-vous.

Au mois de janvier, il y a eu la concertation avec les parents au CAC, il y avait les APE, l'inspection académique, la ville de Concarneau, et nous avons fait une large concertation.

Nous avons ensuite décidé d'écrire à chaque parent pour lui demander son avis. Il y a eu ensuite la visite porte ouverte du centre ville. Si on est pas d'accord, on peut toujours dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Mais sachez qu'au départ, c'est quand même l'inspection académique qui est maître de la décision. En ce qui concerne la fermeture d'une école, je vous l'accorde, c'est la municipalité, mais il est bien évident que compte tenu de la situation démographique, nous n'avons pas voulu non plus que cela se fasse au moment de la présentation de la carte scolaire. C'est pour cela que nous l'avons fait largement avant, de manière à ce que le débat, la concertation, se passent dans la sérénité et le calme. Cela s'est passé d'une manière très concertée, très sereine. Tout le monde s'est expliqué, pas de concertation, j'en suis fort désolé.

Il y a une question sur le fait qu'il n'y a pas de jeunes à Concarneau, que nous ne faisons rien au niveau scolaire, au niveau social et des logements pour les jeunes.

Avec l'inspection académique, nous nous sommes battus avec M Malléjacq, nous les avons rencontré à plusieurs reprises. Tout à l'heure vous faisiez allusion à Kerose et à Lanriec, qui est compromis, parce que ce sont toutes les écoles de la ville de Concarneau..... oui, les écoles publiques, qui sont concernées. Il a été fait allusion aux autres écoles. L'école du Lin était la principale décision, bien que nous voyons aujourd'hui que Beuzec se trouve dans une situation où il y a une fermeture de classes.

En ce qui concerne Kerose, nous avons défendu ces dossiers. Ce n'est pas dans la carte scolaire 2010-2011. Pour Lanriec cela a été la même chose. Nous avons mis en exergue les différents projets de développement d'urbanisme dans le secteur. Nous avons parlé des travaux à l'école de Lanriec, pour l'instant, c'est suspendu. J'espère que ce sera définitif. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes restés sans réagir à ces différentes décisions. Est-ce qu'il y a un lien entre le social et les jeunes à Concarneau ? Je ne le sais pas. Mais néanmoins, sachez que Concarneau a quand même 20,7 % de logements sociaux, il y en a 7 % à Trégunc et à Rospenden qui devraient être un exemple, ils sont à 9 %. Cela reste largement très bas, tout ça pour dire qu'à Concarneau, il y a des logements sociaux, des logements pour les familles, et dans le cadre des attributions de logements, Danièle Calvez, j'espère ne me démentira pas, dans la mesure du possible, en priorité, nous prenons des jeunes parents avec enfants. C'est notre priorité. Maintenant, en ce qui concerne l'accession à la priorité, nous y sommes pour rien. Je parle des locations. Nous avons également mis en place le pass foncier pour les jeunes dans une tranche d'âge bien précise.

Nous devons avoir une réunion début avril avec habitat 29 et le conseil général dans le cadre de la réhabilitation de Kerandon où nous mettrons en avant l'attribution de logements pour les jeunes.

Nous avons également décidé que nous devons nous rencontrer très rapidement avec M Debuysier, Mme Le Thellec et Mme Calvez nous pourrions d'ailleurs y associer des membres de l'opposition avec plaisir, pour avoir une réflexion sur l'attribution et pour que les jeunes puissent d'une manière prioritaire s'implanter sur Concarneau et ainsi favoriser l'accès au logement pour les jeunes ménages à Concarneau.

Nous ne sommes pas sots, nous savons très bien que les gens qui arrivent à Concarneau sont plutôt des seniors qui viennent pour la retraite. Nous connaissons les raisons, je ne vais pas revenir là-dessus. Il nous appartient, c'est de notre responsabilité, je vous l'accorde, de favoriser l'attribution des logements à des jeunes. Je serais le premier à faire très attention à cela.

Il y a aussi le fait que les jeunes ménages se dirigent plus facilement dans les grands bassins d'emplois. Il ne faut pas rêver. Ils trouveront plus facilement du travail à Rennes ou à Nantes. On le voit bien, il y a une jeunesse qui part vers les grands pôles. Qui revient à Concarneau ? Ce sont les seniors, les retraités, qui sont partis très jeunes de Concarneau, après leurs études. Ou même parfois, ils ont d'ailleurs suivi leurs études à Rennes ou à Nantes. Ils sont attachés aux racines bretonnes et surtout concarnaises, ils reviennent après. Ça fait partie d'un système. Les jeunes vont travailler à Brest, à Lorient, à Nantes, à Rennes ou à Paris, ce sont des emplois à valeur ajoutée. Malheureusement, ici, économiquement, nous ne pouvons pas leur proposer d'emplois à valeur ajoutée. Nous comprenons qu'ils puissent aller vers les grandes villes où se trouvent les grands bassins d'emplois. C'est une raison aussi pour laquelle nous avons du mal à retenir les jeunes. Mais nous pourrions toujours trouver des arguments pour contrer.

Est-ce que je peux parler des mesures d'accompagnement que nous avons pris ensemble dans le cadre de la concertation avec les parents et les APE ?

Le transfert dans des locaux neufs, avec une capacité d'accueil largement suffisante au centre ville tout prêt, à 400 mètres, nous l'avons vu tout à l'heure. Une équipe enseignante et non enseignante conservée, cela faisait partie des éléments importants pour les jeunes et les parents. Une meilleure qualité avec des simples niveaux. On retrouvait dans certaines classes des doubles niveaux. C'est beaucoup plus facile d'avoir des classes à simple niveau.

Nous avons pris des dispositions pour le stationnement, nous allons mettre en place le pédibus. S'il y a des questions complémentaires, je vais laisser Éric Malléjacq répondre. Je vous ai répondu d'une façon globale et générale mais sur des points précis, statistiques, je vais laisser la parole à Éric Malléjacq.

#### **M Malléjacq :**

Je voulais répondre à certaines questions qui ont été posées précédemment, en particulier concernant les travaux qui continueront évidemment à être faits au niveau des écoles publiques. Depuis 2004 en particulier, il y a un effort très important qui a été fait au niveau des écoles publiques, il a été initié par l'ancienne municipalité et il se poursuit par la nôtre. Cela nous amène à avoir un parc public en bon état, il faut le souligner. Il est évident que nous allons continuer dans cette voie afin d'améliorer les écoles qui n'ont pas bénéficié de travaux importants, je pense en particulier à l'école maternelle de Lanriec qui bénéficiera l'année prochaine de travaux intérieurs. De ce point de vue là vous pouvez être rassurés de la pérennité de cet engagement.

D'autre part, tout à l'heure, nous parlions d'école à taille humaine, avec la crainte que je peux avoir également

d'avoir des classes à 30 ou 35 enfants par classe. Il faut savoir qu'actuellement la moyenne dans la ville est de 23 élèves en maternelle et de 21 élèves en élémentaire. Dans le schéma de regroupement du Lin avec les écoles du centre ville que nous avons mis en place, on se retrouve dans cette moyenne-là. Nous sommes très loin de ces effectifs gigantesques que vous décrivez, qui vous font peur et qui me feraient peur à moi également. Nous restons là-aussi dans des écoles à taille humaine, l'effectif global de ce regroupement des écoles du centre ville et du Lin va représenter 170 à 180 enfants, nous sommes bien loin des 280 enfants du Dorlett qui est à ma connaissance également une école à taille humaine. Vous nous parliez d'autre part des écoles de proximité. Nous savons d'après les études qui ont été faites sur les origines des enfants qui vont fréquenter ces regroupements du centre ville et du Lin, que 80 % de ces enfants résident dans un rayon très faible autour de cette école. Nous restons encore dans ce schéma d'école de proximité. Et c'est vraiment sur ces paramètres-là que nous voulions apporter une réponse et faire une proposition intéressante pour les parents d'élèves. Il était hors de question de leur proposer un schéma qui aurait obligé à la grande majorité de faire des trajets trop importants. Il est évident que lorsque l'on dit 80 %, ça veut dire que 20 % se trouvent ailleurs. Malgré tout la grande majorité des enfants reste à proximité de son école. Nous avons encore sur Concarneau un tissu d'écoles publiques de proximité à taille humaine. De ce point de vue-là, vous ne pourrez pas nous dire le contraire. Pour répondre à une remarque au sujet de la carte scolaire de tout à l'heure, le refus de la carte scolaire, à titre personnel je ne suis pas favorable à la carte scolaire pour la raison que nous évoquions tout à l'heure, 80 % des enfants vivent à proximité de leur école, carte scolaire ou pas carte scolaire, cela ne changera pas grand chose. Nous nous retrouverons toujours avec des taux de cet ordre-là.

**M Carduner :**

Votre discours laisse apparaître une volonté de maintenir un service public de qualité sur la ville de Concarneau, ce dont nous pouvons nous réjouir bien évidemment. À ce sujet, puisque la décision va être rapidement prise, puisque la majorité vous appartient, donc la décision ne fait aucun doute, je voulais savoir quelles étaient les mesures exactes pragmatiques, prises au niveau du stationnement, par exemple et du plan de circulation, pour faire en sorte que la fréquentation de cette école du centre ville soit pratique, facile et porteuse de nouveaux élèves éventuellement ? Je voulais également savoir s'il y avait assez d'espace vital, de cour de récréation ou d'évolution, de plateau d'éducation physique ?

**M Malléjacq :**

Au niveau du stationnement, pour l'instant nous sommes dans une période d'étude. Vous comprenez bien que nous pouvons difficilement engager des travaux très importants sans avoir un minimum étudié les choses. Pour l'instant, les services techniques ont fait une proposition de mise en place de stationnement minute, rue du Général Morvan, le long de la cour de l'élémentaire. Ça peut être une solution transitoire le temps de travailler à d'autres solutions, éventuellement en concertation avec le conseil de quartier, qui peut également avoir un rôle à ce niveau-là. Pour ce qui est de l'espace vital dont vous parliez, les enseignants du centre ville n'ont pas émis d'objection particulière. Nous arrivons à un nombre d'élèves qui est largement en-deçà du maximum des effectifs que nous avons pu rencontrer aussi bien au niveau de l'élémentaire que de la maternelle Berthou. D'autre part, au niveau de la maternelle Berthou, nous allons faire des travaux à l'intérieur pour terminer cet aménagement d'école et assurer un confort dans la cour, en particulier par l'aménagement d'une structure de jeux, laquelle était franchement vieillissante. Nous mettons les moyens nécessaires pour que justement les enfants soient accueillis dans des conditions plus que correctes.

**M le Maire :**

C'est un budget de 25 000 euros que nous avons mis en place pour compléter les travaux à l'école Berthou.

**Mme Ziegler :**

De toute façon, nous avons racheté les établissements TICO pour éventuellement agrandir. Nous avons aussi pensé au devenir des écoles publiques.

Il y avait 2 questions auxquelles vous n'avez pas répondu, c'est le devenir du bâtiment et le devenir du cercle laïque.

**M le Maire :**

En ce qui concerne le devenir du bâtiment, ce n'est pas le sujet de la délibération de ce soir, c'est la fermeture de l'école du Lin et sa désaffectation. Mais il est bien évident que nous réfléchissons sur la destination future de ce site. Nous émettons différentes pistes. Il n'y a rien de défini aujourd'hui. Il s'agit uniquement d'une réflexion où il y a différentes possibilités, mais il n'y a rien d'arrêté aujourd'hui.

**Mme Dieterlé :**  
Et le cercle laïque ?

**M le Maire :**  
Le cercle laïque ? Je ne peux pas vous répondre.

**M Malléjacq :**  
Pour l'instant nous n'avons pas d'éléments à vous fournir là-dessus. Il n'y a pas eu de décision de prise à ce sujet-là.

**Mme Ziegler :**  
Vous savez ce que c'est le cercle laïque.

**M le Maire :**  
Oui, bien sûr. Mais je ne connais pas la destination future.

**Mme Dieterlé :**  
Je voulais juste poser une question. Quand nous avons préparé ce débat nous n'avons pas connaissance de la fermeture éventuelle de la classe de Beuzec. Nous l'avons appris par la presse, il y a 2 jours. Qu'est-ce que vous allez faire ? D'autre part, je voulais juste préciser que la qualité d'une école n'est pas proportionnée à sa taille ni au niveau des classes. Autrefois, vous aviez dans tous les villages des écoles de hameaux qui amenaient les enfants à l'éducation de la même façon que les écoles laïques de la république qui amenaient les enfants au même niveau. La question n'est pas là, il ne faut pas mettre en parallèle la qualité de l'école et le regroupement. Je trouve que ce sont 2 choses qui n'ont rien à voir. C'est une philosophie, peut-être, ou c'est une discussion, mais cela n'a rien à voir. L'école, c'est l'école, c'est tout. Elle doit être accessible à tout le monde, elle doit faire son travail, ça n'a rien à voir avec le niveau.

**M le Maire :**  
Qui vous dit le contraire ?

**Mme Dieterlé :**  
Tout le monde ne dit pas le contraire, la preuve, je ne dis pas le contraire. Et j'en ai la preuve. Ne dites pas que tout le monde dit le contraire, c'est faux. Il y a des instituteurs..... en particulier et il y a des tas de regroupements d'institutions..... qui ne disent pas la même chose. Je ne dis pas que j'ai la vérité mais vous ne l'avez pas non plus. C'est un débat, c'est tout. Il y a des assertions qui arrivent de manière brutale et qui affirment des choses qui ne sont pas vraies. Nous pouvons en discuter. Nous pouvons ne pas être d'accord avec les autres, mais ce n'est pas vrai.

Si vous pouvez me répondre sur l'école de Beuzec également.

La troisième chose que je voulais dire c'est que justement nous prenons acte de la baisse de la démographie à Concarneau, mais ce n'est pas un argument.

Qu'il y ait moins d'enfants dans le centre ville, c'est un fait, ça n'a rien à voir avec la question de l'école. Là c'est une question de politique du gouvernement. Est-ce que le gouvernement veut ou pas qu'il y ait moins d'enseignants ? Est-ce qu'il veut faire des économies sur le service public et sur l'éducation nationale ?

Le problème n'est absolument pas de savoir s'il y a moins d'enfants ou plus d'enfants, moins 10 ou plus 10 % d'enfants en centre ville. Le problème n'est pas là. C'est autre chose.

**M Malléjacq :**  
En ce qui concerne Beuzec, pas plus que vous je n'avais connaissance de la fermeture de l'école la semaine dernière.

**M le Maire :**  
La classe.

**M Malléjacq :**  
Oui, bien sûr la classe, excusez moi, attention, c'est la fermeture de la classe. Je n'en avais pas non plus connaissance, je l'ai appris lundi après-midi. J'ai d'ailleurs pris immédiatement rendez-vous avec l'inspecteur d'académie, que je rencontre vendredi matin accompagné de la présidente des parents d'élèves et après avoir échangé avec Mme Even qui est la directrice de l'école.

Je les revois demain soir pour préparer l'interview que nous aurons vendredi matin.

Pour répondre tout à l'heure à votre remarque quant à l'accès à l'école, bien honnêtement, je ne pense pas que le regroupement du Lin et du centre ville soit quelque part gênant pour l'accès à l'école pour tous au niveau du centre ville. Pour moi, ça ne pose pas de souci.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je partage ce que dit Dominique sur la situation démographique et nous savons que toutes les écoles n'ont pas diminué en terme d'effectif et notamment au centre ville également, uniquement dans les écoles publiques. Le diaporama a occulté aussi cette partie-là. Dans l'intervention qui a été donnée, vous expliquez qu'il y avait une poursuite de travaux et autres, mais il serait bien que nous ayons des chiffres, sur la formation au niveau du personnel et également sur l'entretien des bâtiments scolaires. Jusqu'à présent il s'agissait de plans pluriannuels, sur chaque école, effectivement, on ne peut pas tout faire en même temps si on veut faire des travaux en profondeur. Là quelle est votre politique également pour l'entretien des bâtiments scolaires et la poursuite des rénovations qui sont nécessaires ? Je me doute bien que vous n'allez pas me donner cela ce soir mais ce serait bien que vous ne l'oubliez pas parce que souvent vous nous dites que vous nous donnerez ça après mais on ne les a jamais. Ce serait bien que nous ayons quelque chose de très chiffré sur la politique en matière d'éducation. Merci.

**M Malléjacq :**

Vous pouvez compter sur moi pour la transmission des chiffres. Comme vous le disiez tout à l'heure, je n'ai pas anticipé, je n'allais pas arriver avec une batterie de chiffres, cela aurait été indigeste. D'autre part, pour ce qui est des effectifs des autres écoles, j'aurais pu aussi vous les donner. Il y a des écoles dont les effectifs remontent à Kerandon par exemple. Mais il n'y a pas uniquement Kerandon, il y a le Dorlett, Keramporiel qui remontent également. Toutes les écoles de la ville, et bien heureusement, ne connaissent pas de chute d'effectifs comme les écoles du centre ville.

**Mme Le Meur Marie :**

Après votre fatalisme... (micro non allumé)

**M le Maire :**

Votre quoi ?

**Mme Le Meur :**

Votre fatalisme, oui, vous ne savez pas ce que cela veut dire ? C'est quand même incroyable.

**M le Maire :**

Soyez correcte s'il vous plait.

**Mme Le Meur Marie :**

Vous n'avez pas répondu à la question de Nicole par rapport à votre tract de campagne où vous affirmiez que vous ne fermeriez aucune école.

**M le Maire :**

Vous avez le tract ?

**Mme Le Meur Marie :**

Non, je ne l'ai pas sur moi ce soir, mais vous l'aviez quand même dit à la population concarnoise.

**Mme Ziegler :**

Vous niez ?

**M le Maire :**

Non, non je ne nie pas.

**Mme Le Meur Marie :**

Qu'allez vous dire maintenant à la population ? Vous avez donc menti.

**M le Maire :**

Non, mais attendez, menti ? Le problème n'est pas là. C'est vrai qu'il y a 2 ans et demi peut-être que la situation

n'était pas la même. Aujourd'hui les chiffres sont clairs et précis. En 2009, nous avons vu une chute importante des effectifs scolaires et on se doit quand on est aux affaires d'appliquer. Je pense que je ne suis pas le seul qui pendant une campagne électorale pourrait peut-être apporter des éléments qui ne se confirment pas ou qui ne se justifient pas quand on est aux affaires par la suite.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Et on a vu les résultats.

**M Besombes :**  
Excusez-moi.

**Mme Ziegler :**  
C'est grandiose.

**M Besombes :**  
Quelle démagogie.

**Mme Ziegler :**  
Non !!!

**Mme Le Meur Marie :**  
Ce n'est pas nous qui faisons de la démagogie

**M le Maire :**  
Chacun son tour si vous le voulez bien.

**M Besombes :**  
Je pense que 70 % des personnes qui sont ici rêvent. Vous critiquez le fait qu'il y ait peu de logements ou un déficit de la démographie. Cela fait 25 ans que nous perdons des habitants en centre ville. 25 ans pendant lesquels nous pouvons nous demander ce que vous avez fait pour lutter contre la baisse démographique en centre ville. Vous dites, il ne faut pas fermer l'école du centre ville, il ne faut pas fermer l'école du Lin. Nous avons plusieurs documents en notre possession qui datent de la municipalité précédente et où vous annoncez la fermeture du Lin.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Vous nous les sortez-là ?

**M Besombes :**  
Excusez-moi, je ne crois pas que le Maire vous ai donné la parole. Vous avez des réunions de conseils d'écoles, des réunions de commissions où vous proposez la fermeture du Lin. Pour preuve, j'ai entendu Nicole Ziegler dire tout à l'heure que vous aviez acquis le bâtiment Tico en vue d'une augmentation de la capacité d'accueil de l'école du centre ville. C'est peut-être bien que vous l'aviez anticipé. Et quels travaux avez-vous réalisés les 10 dernières années sur le Lin ? Aucun. Vous aviez bien anticipé.

**Mme Le Meur Gaël :**  
On ne peut pas faire de travaux sur toutes les écoles.

**M Besombes :**  
Vous n'avez pas la parole.  
Avouez que vous n'avez pas eu le courage politique de pratiquer à la fermeture du Lin. Je veux bien le comprendre parce que c'est une décision courageuse et compliquée. Mais que vous puissiez aujourd'hui faire ce déballage nauséabonde et démagogue comme on ne l'a jamais entendu, où est la crédibilité ?

**M le Maire :**  
Merci M Besombes.  
Nous allons procéder au vote. Le débat a été riche et large, chacun a pu s'exprimer.  
Quels sont ceux qui sont pour la fermeture de l'école et sa désaffectation ?  
Ceux qui sont contre ?  
Ceux qui s'abstiennent ?



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation</u> :	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
17 mars 2010	
<u>Délibération rendue exécutoire</u> :	<u>Etaient présents</u> :
Publication par voie d'affichage du :	M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruna, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
29 mars 2010 au 30 mai 2010	
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs</u> :
	Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
<u>Nombre de conseillers</u> :	Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
En exercice : 33	M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
Présents : 27	M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle
Votants : 33	Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
<u>Secrétaire de séance</u> :	M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**Éducation - Animation**  
**Reconduction Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010**

Mme Nicole Le Thellec, Maire adjointe expose :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la ville de Concarneau a été signé le 8 mars 2007 pour la période 2007 - 2009.

Il associe la Ville de Concarneau, l'État, le Conseil Général du Finistère et l'Office public de l'habitat "Habitat 29".

Les deux partenaires que sont la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille au titre de sa compétence habitat d'une part, et la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère d'autre part, souhaitent être associés au CUCS pour l'année 2010. La CAF s'est engagée dans le dispositif depuis 2009.

Le contrat s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis plusieurs années avec l'ensemble des acteurs publics au service d'un développement local plus solidaire, mieux équilibré, égalitaire et sûr. Il constitue un espace de coopération entre les principales politiques publiques mais aussi avec les habitants, les associations et les entreprises.

La lettre circulaire conjointe du 5 juin 2009 du Ministre du travail, des relations sociales, de la solidarité, de la famille et de la ville et de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville a informé les préfets de la décision de l'État de prolonger d'une année ses engagements dans les contrats urbains de cohésion sociale.

L'année 2010 permettra de conduire l'évaluation du contrat actuel et, le cas échéant, de conduire la réflexion préalable à la construction d'un nouveau contrat en accord avec les directives et orientations nationales en matière de géographie prioritaire.

L'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale vise à formaliser l'engagement des deux nouveaux partenaires et à ce que les signataires du contrat initial s'accordent pour prolonger d'une année les engagements pris.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- autorise le Maire à signer l'avenant de reconduction du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2010.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

**Mme Le Thellec :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**  
Est-ce que vous pourriez rappeler publiquement le coût de l'étude d'évaluation du CUCS ?

**Mme Le Thellec :**  
De mémoire..... (*micro coupé*)

**Mme Dieterlé :**  
Pour la ville ?

**Mme Le Thellec :**  
Non, pour l'ensemble des partenaires. Si vous voulez, je peux vous rappeler pour 2010 quels sont les coûts que la ville va supporter pour l'ensemble des dispositifs.

**Mme Dieterlé :**  
C'est l'évaluation.

**Mme Le Thellec :**  
D'accord. En tout cas, pour l'année 2010 la ville prévoit de verser une subvention de 20 000 € pour le CUCS, 50 450 € dans le cadre du DRE, 2 550 € pour l'ASV, soit un total de 73 000 €.

**M le Maire :**  
Est-ce que vous pouvez préciser ce que signifient ces termes ?

**Mme Le Thellec :**  
Alors, le DRE, c'est le dispositif de réussite éducative, il concerne la mise à disposition de référents et membres d'équipes pluridisciplinaires auprès des enfants et des écoles, l'animation et la formation des référents et équipes, l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des pratiques partenariales et l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux soins.  
L'ASV, c'est l'atelier santé ville.

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai 2 questions dans le cadre du CUCS. Vous avez donné un montant, cela se traduit par quel type d'action pour l'année 2010 ? Et la 2<sup>ème</sup> chose, il me semble que la personne qui est en charge de ce contrat, est partie. Vous allez procéder à un nouveau recrutement, qui va le piloter ?

**Mme le Thellec :**  
Je vais tout d'abord répondre à la 2<sup>ème</sup> question et je reviendrai ensuite sur la 1<sup>ère</sup>. Dans le cadre du départ de Delphine Libaros qui était coordinatrice du CUCS, nous cherchons une nouvelle personne pour prendre sa place et en tout cas permettre de piloter les différentes actions 2010 et l'évaluation, mais seulement jusqu'à la fin de l'année 2010. En effet, au niveau des crédits d'État, nous devons attendre le mois de juin pour connaître quels seront les crédits qui seront susceptibles d'être alloués à la ville de Concarneau dans les années à venir. Mais nous ne savons toujours pas si nous allons en avoir. Nous cherchons actuellement une personne pour remplacer Delphine, ce qui n'est pas simple, puisque nous allons lui proposer un contrat à durée déterminée sur une courte période. Nous avons quelqu'un qui était intéressé mais qui a finalement renoncé à postuler. Nous devons voir l'État jeudi, c'est à dire demain, pour faire un point au niveau du recrutement. C'est quelque chose qui est en cours et qui n'a pas abouti pour l'instant.  
Concernant le CUCS, au niveau des actions, il y a le dispositif d'animation de quartier, le journal de quartier, « roulez jeunesse », image de soi portée par l'IBEP, il y a également dans le cadre du CUCS, l'étude préopérationnelle de renouvellement urbain, il y a une partie qui est financée dans ce cadre-là.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est combien le coût ? C'est 10 000 € c'est ça ? C'est ce que nous avons voté il n'y a pas longtemps ? C'est 10 000 € sur les 50 000 € ?

**Mme Le Thellec Nicole :**

Le CUCS vient à la hauteur de 5 000 €, c'est 5 000 € en plus par le financement du CUCS. Il y a le financement de la ville....

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, non, mais j'ai compris.

**Mme Le Thellec :**

La fête de quartier, le marché de Noël et la permanence accès au droit, aide aux victimes. Voilà au niveau des actions.

**Mme Dieterlé :**

Ce que je voulais simplement faire remarquer et je l'avais déjà fait remarquer en CA de CCAS, c'est la part importante de l'étude, que je trouve un peu excessive, au détriment des actions. Cela doit faire un tiers.

**Mme Le Thellec :**

Nous avons 78 700 € de budget pour les actions, cela représente effectivement un peu plus d'un tiers.

**Mme Dieterlé :**

Je trouvais que cela se faisait un peu au détriment des actions qui pouvaient avoir lieu indirectement envers la population. Je trouve toujours un peu excessif ces frais d'évaluation. On ne sait pas toujours si cela sert à grand chose.

**Mme Le Thellec :**

Je suis d'accord avec toi. De toute façon, je l'ai également dit dans le cadre de l'évaluation, néanmoins, nous ne sommes pas les seuls décisionnaires dans le cadre d'un dispositif partenarial. C'est évident que c'est de l'argent qui va servir à évaluer, j'espère que l'évaluation sera suffisamment intéressante et nourrira notre réflexion pour la suite.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 29 mars 2010 au 30 mai 2010	<u>Etaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs :</u> Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance :</u> M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**Finances :**  
**Fiscalité directe locale- fixation des taux d'imposition 2010**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

La loi de finances a fixé une évolution forfaitaire de 1,2 % des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Les bases d'imposition ont été notifiées à la ville. Elles évoluent de la manière suivante :

- évolution bases de taxe d'habitation : + 1,87 % par rapport aux bases notifiées en 2009 ;
- évolution bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties : + 3,04 % par rapport aux bases notifiées en 2009 ;
- évolution bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : - 1,64 % par rapport aux bases notifiées en 2009.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre financier du budget primitif 2010 voté en décembre dernier s'élève à 11 947 495 €.

Le produit fiscal assuré, c'est-à-dire bases d'imposition 2010 multipliées par les taux 2009, s'élève à 11 764 827 euros.

Il manque donc un produit fiscal d'un montant de 182 668 €.

Compte tenu de l'environnement économique et social et de la situation financière de la ville à la fin de l'exercice 2009, la municipalité propose de maintenir les taux 2009 en 2010. Le budget supplémentaire tiendra compte de cette minoration de recette.

Les taux d'imposition 2010 seront donc identiques à ceux de 2009 soit :

- . pour la taxe d'habitation : 18,25 % ;
- . pour le foncier bâti : 23,99 % ;
- . pour le foncier non bâti : 68,48 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE)(Mme DIETERLE, M COLIMARD).**

- Adopte le maintien des taux 2009 en 2010.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M Quénéhervé :**  
Nous étions en commission des finances la semaine dernière et vous m'avez demandé si j'allais intervenir ou pas ? Je ne pouvais pas ne pas intervenir.  
Vous avez mis en exergue le fait de présenter le budget primitif plus tôt que ce que l'on faisait précédemment, notamment en octobre ou novembre de mémoire. Je vous avais dit à l'époque dans mes réflexions que c'était bien d'anticiper, mais quand on anticipe, on a pas toujours toutes les données en mains. Les dépenses, on peut encore les budgéter, les recettes, on peut les prévoir mais on ne maîtrise pas tout. Je vous avais surtout parlé de la réforme de la taxe professionnelle, mais c'est vrai que je n'étais pas réellement intervenu sur les taxes foncières ou taxes d'habitation. Mais c'est là que nous voyons la réalité des choses, quelque part, vous aviez budgété des recettes que vous n'avez pas. Cela montre les limites de la démarche. Il faudra bien trouver inévitablement les 182 668 €. C'est vrai qu'on peut reconnaître que vous n'avez pas augmenté les taux d'imposition, mais pour autant, il y a une impasse de 182 668 € qu'il faudra recouvrir.

**Mme Lemonnier :**  
Il y a déjà une baisse de cette somme-là puisqu'il est à noter que le total des compensations fiscales est légèrement supérieur à celles que nous avons estimées pour le budget primitif de 2010, soit 22 974 € que nous toucherons en plus, ainsi que de l'attribution de la dotation globale de fonctionnement qui est légèrement plus forte aussi que celle que nous avons budgété de 25 611 €, il nous restera à trouver 134 103 €. De toute façon, le principe même du budget primitif, c'est une estimation tant en recettes qu'en dépenses. C'est le principe, et on l'ajuste ensuite au niveau des budgets supplémentaires au mois de juin. C'est une règle qui ne change rien, que ce soit fait en mars ou en décembre.

**M le Maire :**  
Pour compléter ce que vient de dire Mme Lemonnier, c'est une nouvelle fraîche. Cet après-midi, on me faisait part que la dotation nationale de péréquation était valorisée de 19 783 €. De 182 000 € nous descendons à 114 000 €. Nous y arriverons, il faut savoir que le budget de fonctionnement est quand même de 22 millions d'euros, et 144 000 €, j'espère qu'on y arrivera.  
L'essentiel, c'est de dire aux concarnois que nous n'augmentons pas les taux d'imposition de la commune pour 2010. Je crois que c'est important, nous avons augmenté fortement les impôts les années passées parce que nous voulions venir plus rapidement à un désendettement et à un équilibre plus important. Maintenant, les bases fiscales, c'est la loi finances 2010, elle impose une valorisation de 1,20 %, mais en ce qui nous concerne, nous avons décidé de ne pas augmenter parce que nous savons très bien qu'aujourd'hui, le pouvoir d'achat des français et des concarnois en particulier, puisque ce sont eux qui nous concernent, est largement contraint et il faut être modéré dans cette augmentation fiscale. C'est la décision que nous avons prise et j'espère que vous êtes d'accord avec nous.

**M Laporte :**  
Juste une petite remarque un peu politique. Il y a 2 ans vous nous annonciez que les finances de la ville étaient dans un état déplorable et que c'était la catastrophe. Nous nous apercevons qu'au bout de 2 ans vous arrivez à ne plus augmenter les impôts, je pense que vous avez certainement fait des efforts, mais les finances n'étaient sûrement dans un état si catastrophique que vous nous les aviez décrites.

**M Colimard :**  
Puisque vous évoquez ce qui est essentiel, je crois me souvenir que vous nous aviez annoncé le vote du budget comme un acte de clarification, pour l'intérêt de l'année à venir, celle-ci donc. En fait, on le voit en réalité, les budgets locaux sont tributaires de celui de l'État, c'était un petit effet d'annonce qui n'avait pas sa place. Ce n'était pas un domaine essentiel. Nous pouvions très bien attendre le mois de mars, comme Mme Lemonnier vient de le souligner, il n'y avait pas grande différence, il n'y avait pas de raison de souffler dans les trompettes de Jéricho.

**M le Maire :**

C'est trop tôt, nous sommes en mars, pour vous donner des éléments des comptes administratifs 2009, parce que nous n'avons pas reçu la validation du trésor public, mais je peux vous dire que selon les 1<sup>ères</sup> sources que je dirais officieuses, nous allons avoir un excédent de fonctionnement qui n'a jamais été aussi important depuis 10 ans. Cela veut dire que quelque part que c'est la rigueur budgétaire qui nous a permis aussi de déterminer un autofinancement suffisamment important qui va nous servir pour nos investissements. Sachez qu'en 2009, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt.

**Mme Dieterlé :**

Franchement, un excédent de fonctionnement, je trouve cela scandaleux. Une ville, une communauté, ne doit pas avoir d'excédent de fonctionnement.

**M le Maire :**

Vous qui parlez toujours comptable, excusez-moi, mais je crois que vous n'êtes pas dans le coup. Il y a 2 budgets, celui de fonctionnement et celui d'investissements.

**Mme Dieterlé :**

Je sais.

**M le Maire :**

Si vous le savez, on ne le dirait pas.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est juste pas difficile d'avoir comme vous dites un excédent de fonctionnement après avoir autant augmenté les impôts l'année dernière, et surtout depuis 2 ans de n'avoir sorti aucun projet qui ai coûté quelque chose. À part des petits effets de communication par ci par là, pour le reste, pour l'instant, nous n'avons rien vu sortir. Vous l'avez même dit par rapport aux histoires de politique d'urbanisme, qui est qu'un jour il faudra qu'on se mette autour de la table. Il est peut-être temps de faire quelque chose, M Fidelin.

**Mme Lemonnier :**

Compte tenu de l'endettement que l'on a trouvé lorsque nous sommes arrivés, il est forcément évident qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas faire les projets que nous avons décidé de faire, voilà, tout simplement.

**M le Maire :**

Aujourd'hui, nous sommes en train de terminer les projets en cours qui avaient été initiés par notre prédécesseur, le Vuzut par exemple.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce sont de bons projets !

**M le Maire :**

Le Vuzut, un bon projet ? Là, je respecte ce que vous dites, je n'ai rien à dire.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas un bon projet ? D'accord, mais vous le direz pourtant à l'inauguration au mois de mai.

**M Besombes :**

Simplement..... attendez, vous n'avez pas la parole. Nous avons toujours dit que la priorité sur les 2 premières années était une priorité d'assainissement des finances, c'est ce qui a été fait. Cela nous permet aujourd'hui de pouvoir stabiliser les impôts alors que, rappelez vous, il y a de cela un an, la société que nous avons mandatée pour faire l'étude sur l'état des finances nous avait recommandé une augmentation des impôts de 24 % des impôts. Le travail qui a été effectué par Mme Lemonnier et toute l'équipe, parce que toute l'équipe est mise à contribution sévère, nous sommes tous très frustrés, a abouti à des résultats qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir proposer la stabilisation du taux des impôts. D'entendre M Laporte dire que si vous stabilisez les impôts, c'est que la situation n'était pas si grave que vous l'aviez dit. Il y a 3 cabinets qui ont dit que Concarneau était complètement dans le rouge, il s'agissait de 3 cabinets différents.

**M le Maire :**

Y compris la Cour des comptes.

**M Besombes :**

Et si M Laporte nous dit aujourd'hui qu'il fallait augmenter les impôts pour prouver que nous étions dans une situation catastrophique, tous les concarinois apprécieront.

**M Quénéhervé :**

Ce qui me choque, et je ne vais pas réagir de la même manière, mais, dire un excédent de fonctionnement, pourquoi, parce que ça sert après au budget d'investissement. Mais un budget de fonctionnement qui est en excédent, cela veut dire soit il y a des recettes nouvelles, il faut les connaître, vous dites des choses et vous n'allez pas assez loin ou vous ne dites pas la totalité, ou c'est soit une réduction de charges. La réduction de charges, nous savons ce que c'est, c'est aussi des coupes sombres dans différents services. C'est peut-être fait à bon escient mais pour l'instant nous n'avons pas d'éléments. Annoncer de but en blanc comme ça que nous avons un excédent de fonctionnement, ça n'apporte pas grand chose au débat. Il faut savoir comment il est fait. Je vous prends au mot. Si vous dites que vous avez un excédent de fonctionnement, j'aimerais savoir comment il est fabriqué.

**M le Maire :**

Nous aurons l'occasion d'en reparler quand nous présenterons les comptes administratifs de 2009.

**Mme Le Meur Gaël :**

Lorsque je disais qu'il manquait des projets, je me doute bien qu'il faut du temps pour commencer à les préparer....

**M le Maire :**

Ha, c'est bien.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais pour l'instant, M le Maire, nous n'avons vu aucune idée de projet à sortir. À défaut de sa réalisation parce que soi disant vous ne pouvez pas le faire et faire que ce qui avait été prévu précédemment, il n'y a eu aucun projet concret ou de présentation de projet qui ai abouti et qui ai été présenté en commission, si on a la chance de les voir sortir un jour en commission.

**M le Maire :**

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont favorables au maintien du taux d'imposition communal pour 2010 ?

Ceux qui sont pour ?

Ça c'est fou !

Ceux qui sont contre ?

**Mme Dieterlé :**

Nous n'avons pas voté le budget, nous ne pouvons pas voter cela.

**M Besombes :**

Nous nous en rappellerons.

**M le Maire :**

Ceux qui s'abstiennent ?

C'est formidable.

J'espère que la presse va relater très largement auprès de la population le fait que vous n'avez pas voté pour le maintien des impôts en 2010.

C'est clos, nous avons voté.

Le point n°4, ce sont des finances.

**M Carduner :**

M le Maire, non M le Maire, s'il vous plait.

*Brouhaha !!!*

**M le Maire :**

Gestion du centre social par la caisse d'allocations familiales, budget prévisionnel 2010, je vais laisser la parole à Nicole Le Thellec, merci.

**Mme Le Thellec :**

Merci de me laisser la parole, M Carduner, merci beaucoup.

## ANNEE 2010 EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION - PRODUIT FISCAL

TAXES	Bases notifiées en 2009	Bases notifiées en 2010	Evolution Bases(1) %	Taux 2009	Produit assuré 2010	Taux 2010	TOTAL Produit attendu 2010 ETAT FISCAL	Variation Taux N/N-1
Taxe d'Habitation	28 978 000	29 521 000	1,87%	18,25%	5 387 583	18,25%	5 387 583 €	0,0%
Foncier Bâti	25 120 000	25 883 000	3,04%	23,99%	6 209 332	23,99%	6 209 332 €	0,0%
Foncier Non Bâti	249 300	245 200	-1,64%	68,48%	167 913	68,48%	167 913 €	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>54 347 300</b>	<b>55 649 200</b>	<b>2,40%</b>		<b>11 764 827</b>		<b>11 764 827 €</b>	<b>0,00%</b>

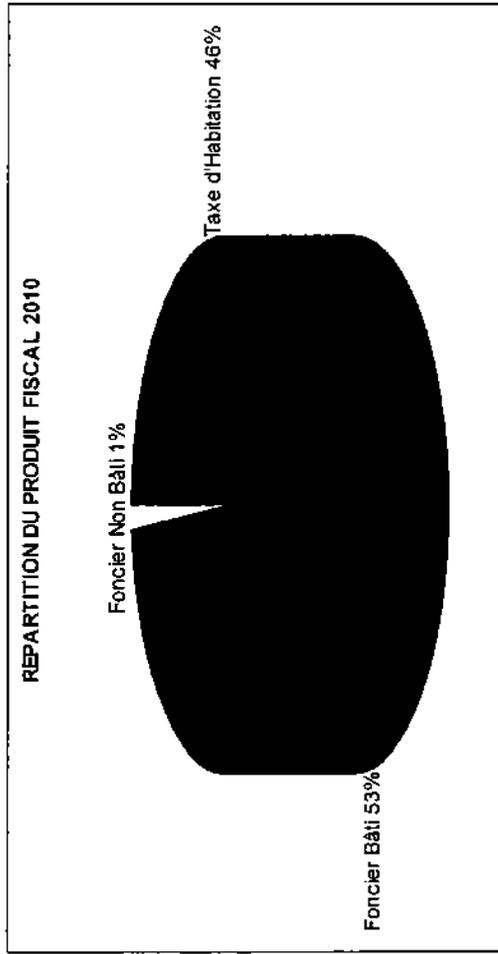
Produit voté 2009	11 485 720
Produit assuré 2010	11 764 827
Produit attendu 2010	11 947 495
Var. 2010/2009	4,02%

Coef= 1,015527

## Compensations Etat:

Taxe d'Habitation	440 889 €	475 546 €	7,9%
Foncier Bâti	92 365 €	92 069 €	-0,3%
Foncier non Bâti	18 684 €	18 801 €	0,6%
EXO TP:			
TP salaires	38 471 €	34 985 €	-9,1%
TP réduit. 16 %	134 789 €	122 576 €	-9,1%
<b>Total</b>	<b>725 198 €</b>	<b>743 977 €</b>	<b>2,6%</b>

<b>FISCALITE TOTALE</b>	<b>12 210 918 €</b>	<b>12 691 472 €</b>	<b>3,9%</b>
Variation en euros		480 554 €	



(1) comprend variation forfaitaire des bases + 1,2 % (foncier bâti et taxe d'habitation) +1,2 % foncier non bâti (loi de Finances) et variation physique des bases.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-29

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation : L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

Etaient présents :  
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**  
**Finances :**  
**Gestion du centre social par la caisse d'allocations familiales (CAF)**  
**Budget prévisionnel 2010 - approbation**

Mme Nicole Le Thellec, Maire adjointe expose :

En application de l'article 5 de la convention concernant la gestion du Centre Social, le conseil municipal doit approuver le projet de budget de cette structure dont la gestion incombe à la Caisse d'Allocations Familiales. Pour l'année 2010, le budget prévisionnel du Centre Social s'élève à 240 002 € contre 222 757 € prévu en 2009. La participation de la ville s'établit comme suit :

- Montant total des dépenses du centre social .....	240 002 €
- Moyens internes de la CAF .....	28 800 €
	=====
Total dépenses .....	268 802 €
- recettes déductibles .....	69 940 €
	=====
Total à répartir entre la CAF et la Ville .....	198 862 €
Participation de la Ville 55 % du total à répartir soit .....	109 374 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix POUR,  
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE).**

- approuve le budget prévisionnel du Centre Social 2010 et la participation prévisionnelle de la ville qui en découle soit 109 374 €. Un premier acompte représentant 50 % de la participation ville sera versé en 2010 à la CAF soit 54 687 €.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

4	Finances : Gestion du centre social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - budget prévisionnel 2010 - approbation
---	---

**Mme Le Thellec :**  
(lecture du rapport)

**M Laporte :**  
Je voulais revenir sur l'incident d'avant parce que je trouve scandaleux la manière dont vous agissez M le Maire....

*Micro éteint...*

**Mme Le Thellec :**  
Est-ce que vous pouvez me dire si vous avez des questions sur le point à l'ordre du jour ?

**M Carduner :**  
C'est M le Maire qui donne la parole.

**M Laporte :**  
Je trouve scandaleux la manière dont vous avez pris la parole ces derniers temps en vous servant de votre pouvoir de Maire. Ce n'est pas contre la non augmentation des impôts que nous votons, que nous nous abstenons, c'est contre tout le budget qui est derrière.

**M le Maire :**  
Très bien, merci.

**Mme Dieterlé :**  
J'ajouterai que dans la position où vous êtes et faire appel à la presse pour faire votre publicité, et faire remarquer que les gens ne votent pas comme vous. Ils votent comme ils veulent, nous avons le droit de voter comme on veut, vous n'avez pas à faire un pataquès et à faire remarquer à tout le monde à la population dans son entier. Prenez une trompette, allez-y.

**Mme Le Thellec :**  
Excusez-moi, mais j'aimerais bien savoir s'il y a des questions pour que l'on revienne à l'ordre du jour.

**M Quénéhervé :**  
Sur le poste 621 du budget, il y a un montant budgété de 49 900 €, alors qu'il était à 0 sur le budget 2009. J'aimerais connaître les raisons. J'ai le poste dans le même compte qui est le 628-2 activités et locations de bus entrées, on passe de 59 704 € en 2009, et nous sommes budgétés à 7 000 €, ça fait une chute intéressante, 88 %, mais d'où cela vient-il ?

**Mme Le Thellec :**  
Je vais laisser la parole à Michèle Lemonnier qui s'occupe du compte budgétaire.

**Mme Lemonnier :**  
En 2009, il a été imputé au compte 628 la somme de 59 604 € qui aurait dû être imputée au compte 621. Cela a été réajusté cette année, et c'est repassé en 621 comme cela aurait dû être en 2009. C'est une régularisation de la répartition de la somme. C'est une erreur d'imputation de compte.

**Mme Le Thellec :**  
Cela concerne le salaire de la personne qui a en charge la direction du centre social.

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai 2 remarques. La 1<sup>ère</sup>, c'est que vous n'avez pas à commenter nos votes. Nous le faisons pas.

**M le Maire :**

Cela a déjà été dit.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, mais il reste encore quelques délibérations, c'est bien que vous ne le fassiez plus.

**M le Maire :**

On ne va pas y passer la soirée.

**Mme Le Meur Gaël :**

La 2<sup>ème</sup>, c'est qu'à un dernier conseil d'administration, j'avais demandé et on m'avait dit que ce n'était pas à l'ordre du jour, pour quelle raison est-ce que la stratégie de la ville avait à nouveau changé en ce qui concerne le centre social, à savoir qu'en 2008, nous étions sur une direction par la fédération des centres sociaux pour réfléchir avec la population. Et au bout d'un an rien n'en est sorti. Il n'y a pas de centre social véritable avec des objectifs comme cela pouvait être attendu. Là du coup, la dernière information était que c'était à nouveau la ville qui allait recruter un directeur de centre social. Où en est-on et quelles sont les perspectives que nous pouvons attendre pour qu'il y ai un véritable centre social qui soit à nouveau en fonction sur Concarneau ? Parce que cela fait quand même depuis 2008 que nous sommes dans une situation de transition qui malgré tout dure un peu trop longtemps.

**Mme Le Thellec :**

Je vais reprendre l'histoire.

**Mme Le Meur Gaël :**

À partir de 2008 ?

**Mme Le Thellec :**

Oui, à partir de 2008, donc au départ du....

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord.

**Mme Le Thellec :**

Non mais je reviendrai aussi plus en avant, à partir de 1997.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous pouvez, mais ma question elle est par rapport à 2008.

**Mme Le Thellec :**

Je vais....

**Mme Le Meur Gaël :**

J'ai désespérément attendu la réponse en conseil d'administration, donc si....

**Mme Le Thellec :**

Gaël, si je peux prendre la parole, je vais te répondre. D'accord ? Merci beaucoup.

En 2008, le chargé de mission qui était recruté par la fédération des centres sociaux, quitte son poste. Nous nous attachons avec la CAF à recruter, en tout cas, à nous poser des questions autour de l'accompagnement fait par la fédération des centres sociaux dans le cadre de cette mission. Il s'avère que suite à une discussion avec la CAF et la fédération, on s'oriente vers un recrutement au sein du CCAS pour une direction qui serait portée par le CCAS dans le cadre de la direction du futur centre social. Le recrutement a lieu. La personne est sélectionnée et finalement elle décide de ne pas donner suite.

C'était fin 2009, suite à cette défection, nous nous réunissons à nouveau avec la CAF et la fédération des centres sociaux, et nous revenons sur un portage par la fédération des centres sociaux dans le cadre du recrutement du futur directeur du centre social.

Inaudible....

Pourquoi ? Parce qu'en fait nous nous sommes rendus compte avec la CAF et la fédération que de toute façon le travail qui était à faire était d'élaborer un projet de centre social dans le cadre d'un portage en partenariat mais que la fédération pouvait très bien se charger du recrutement du futur directeur. Et finalement ensuite proposer une structure associative par le futur centre social. Ça a été pour simplifier le travail de la ville. Parce qu'en fait nous nous sommes retrouvés un peu le bec dans l'eau quand la personne a refusé de venir et n'a pas donné suite à la proposition d'emploi. La fédération s'est proposée de poursuivre le recrutement et actuellement nous avons conclu au niveau du recrutement, et le nouveau directeur devrait arriver fin mai début juin.

De toute façon, le portage au niveau du directeur, que ce soit le CCAS ou la fédération des centres sociaux, c'est une question administrative, ça n'a rien à voir avec le projet. Je ne vois pas en quoi cela peut gêner au niveau du projet.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas une question de gêner ou quoi que ce soit, mais en fait, ce n'est pas juste un portage administratif parce que la fédération des centres sociaux ne va pas gérer la chose uniquement administrativement puisqu'elle va proposer un projet avec des objectifs, des moyens et des priorités. La seule chose, c'est qu'en fait on revient à la situation de 2008 puisqu'en 2008, c'était également la fédération des centres sociaux qui avait pris le dossier de préparation de projet et il y avait déjà un directeur missionné par la fédération des centres sociaux.

**Mme Le Thellec :**

Ce n'était pas un directeur.....

**Mme Le Meur Gaël :**

C'était un chargé de mission.

**Mme Le Thellec :**

Ce n'est pas pareil.

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord.

**Mme Le Thellec :**

Aujourd'hui, c'est un directeur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce que je veux dire, c'est que c'était quand même la fédération des centres sociaux qui pilotait. Est-ce que la fédération des centres sociaux vous a assuré que cette fois-ci on aboutirait à quelque chose à partir du moment que c'était eux qui prenaient en mains cette mission-là ? Ce qui avait fait en sorte que ça n'avait pas abouti, c'est que le chargé de mission qui était là, était parti mais n'avait pas fait grand chose en 6 mois de présence. Est-ce que là nous avons l'assurance qu'en passant par la fédération des centres sociaux on débouche sur quelque chose, parce que l'intérêt c'est ça et c'est aussi l'intérêt de la population et des associations qui sont autour de ce centre social.

**Mme Le Thellec :**

La différence c'est que ce n'est pas un chargé de mission, c'est un directeur. C'est donc le recrutement du directeur du futur centre social. C'est quelqu'un qui sera en poste avec un statut de directeur, et qui au bout des 2 ans de travail, devrait normalement devenir directeur de la structure qui sera porteuse du centre social. Il y a une convention qui va être signée entre la ville, la CAF et la fédération qui garanti un accompagnement de 2010 à 2012, sur une période de 2 ans. Il y a un engagement entre les 3 partenaires pour que le projet aboutisse.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il était déjà là il y a 2 ans. J'ai une dernière remarque, comme nous savons que le centre social est en vitesse plutôt réduite, pourquoi y-a-t-il encore une augmentation par rapport à 2009 et qu'est-ce qui, en terme d'activité le justifie, parce qu'à priori il y a moins de choses qui sont proposées, pour quelle raison est-ce qu'il y a une augmentation ?

**Mme Le Thellec :**

En 2010 ?

**Mme Le Meur Gaël :**

En 2010 et surtout....

**Mme Le Thellec :**

Je peux répondre. En fait, il y a eu une augmentation au niveau des charges salariales, parce que la personne qui était sur un  $\frac{3}{4}$  temps est passée à plein temps. Il y a une augmentation au niveau du budget, au niveau des charges salariales.

Par contre, je voudrais quand même vous remettre le contexte du centre social par rapport à l'histoire. Dès 1997, une convention a été signée avec la CAF. Par contre, le centre social est administré par un comité de gestion de 10 membres, dont 5 de la CAF et 5 membres élus de la ville. Il faut savoir que ce comité de gestion n'a jamais été actionné et c'est lui normalement qui doit décider du budget du centre social et des actions. En tout cas, le comité de gestion définit l'orientation des actions, évalue les résultats, et arrête le budget de fonctionnement qui sera soumis au conseil municipal et au conseil d'administration de la CAF. Ce qui n'a jamais été fait. Nous avons voté, dans le cadre du 1<sup>er</sup> conseil municipal, les commissions et dans ces commissions, il y a un comité de gestion dans lequel il y a des membres élus du conseil municipal de la ville de Concarneau. Notre priorité, dès que le nouveau directeur sera arrivé, sera d'actionner ce comité de gestion, tout simplement pour faire vivre le centre social.

**Mme Le Meur Gaël :**

Le centre social a bien vécu pendant des années même s'il n'y a pas eu ces réunions. Sur le terrain concrètement, il a répondu à des besoins et il a très bien fonctionné jusqu'à au moins 2007.

**Mme Le Thellec :**

Il va fonctionner différemment.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais c'est ce que nous attendons.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais juste faire une remarque. Je crois que j'en ai déjà parlé en CA au CCAS, il me semble que nous avons évoqué la question, pas dans le dernier mais celui encore avant, dans le dispositif qui a été mis en place en 2008 et que j'ai personnellement suivi depuis le début parce que je trouvais que c'était intéressant. Il y avait quand même une composante non négligeable qui était une association d'usagers, c'est à dire des habitants de Kerandon, ceux qui viennent aux cafés rencontre, il y avait également d'autres personnes. Or, ce comité a été assez actif notamment dans le recrutement de la personne qui a fait défaut. Dans le nouveau dispositif, je n'entends plus parler de ces membres de la population. Je sais qu'ils ne sont pas créés en association, ils n'avaient pas de dispositif institutionnel, néanmoins, je voudrais savoir quelle est leur place.....

**Mme Le Thellec :**

Ils continueront à être associés au projet, il n'y a pas de doute. On peut quand même se satisfaire et reconnaître que le recrutement a été partenarial puisqu'ils ont à chaque fois participé au choix des candidats. Cela a été le cas dans le recrutement du directeur qui va arriver au mois de juin. De ce côté là tout a été clairement fait et nous ne pouvons que nous en féliciter. Par contre, ils vont continuer à participer à l'élaboration du futur centre social.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec, nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

BUDGET -2010- DEPENSES

CENTRE SOCIAL CONCARNEAU ES112

N°	Comptes	LIBELLES ENVELOPPES	ENVELOPPES	BUDGET 2009	PROPOSITION 2010	EVOLUTION %	EVOL Montant
606	60611	Gaz-électricité	M EDF GDF	4 232	4 734	11,86%	502
606	60613	Carburants	M CARBURANT	918	867	-5,56%	-51
606	60617	Eau	M EAU	319	317	5,59%	18
606	60631 60638	Fournitures d'entretien	FOURN ENTR	333	400	20,13%	67
606	60632 60633 60638	Petit équipement	PT EQUIP	267	267	-0,12%	0
606	60641 60642	Fournitures de bureau Petit matériel et mobilier de bureau	FOURN BURO	500	400	-20,00%	-100
606	60643	Fournitures informatiques et Petit équipement	M FOURN IN	568	497	-12,50%	-71
606	6068x	Fournitures d'activités	FOURN ACTI	1 000	1 000	0,00%	0
606	6068x	Fournitures diverses	RSV	167	133	-20,16%	-34
<b>Total Compte 60</b>				<b>8 301</b>	<b>8 635</b>		
613	61358	Locations Mobilières (installations techniques et outillage)		3 450	3 581	3,80%	131
		Photocopieurs	M MDUPO9	863	475	-44,94%	-388
		Véhicules	M VEHICULES	2 587	3 106	20,06%	519
		Autres		0	0	#DIV/0!	0
615	6155	Travaux d'entretien et réparations, Mobilier	RSV	2 000	1 000	-50,00%	-1 000
615	6155	Entretien véhicules	M ENTVEH09	699	153	-78,11%	-546
615	6156	Travaux d'entretien et de réparations services extérieurs (maintenance)		861	846	-1,77%	519
		Photocopieurs	M MT COP	349	382	9,50%	33
		Installations	M INSTALL	419	364	-13,09%	-55
		Autres		93	99	6,88%	6
615	6156	Informatique	M MAINT INF	322	297	-7,81%	-25
616	616x	Primes d'assurances service extérieur		1 137	1 150	1,42%	16
618	618x	Divers services extérieurs		358	320	-10,61%	-38
<b>Total Compte 61</b>				<b>6 827</b>	<b>7 350</b>		
621	6211	Personnel extérieur à l'organisme Autres services extérieurs		0	49 900		0
625	625x	Déplacements missions et réceptions		1 161	1 661	43,08%	500
626	6261	Affranchissement (à compter location machine à affranchir)	AFFRANCHIS	250	250	0,00%	0
626	6262	Téléphone	M TELCNEAU	1 829	1 170	-36,03%	-659
628	6281	Concours divers (cotisation fédération centres sociaux)		2 110	2 200	4,27%	90
628	6283	Frais de formation professionnelle continue	FORMATION	1 900	4 000	110,53%	2 100
628	6282 6288	Activités (location de bus, entrées)	ACTIVITE	59 704	7 000	-88,28%	-52 704
628	628	Autres services extérieurs		200	10 200	0,00%	0
<b>Total Compte 62</b>				<b>67 154</b>	<b>76 381</b>		

631	641	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (adm <sup>e</sup> Imp)		7 365	8 120	10,25%	755
633	633	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (Autres organismes)		2 124	2 289	7,77%	165
635	635	Autres impôts, Taxes et versements assimilés (Adm <sup>e</sup> Imp.)		1 411	1 775	25,81%	364
637	637	Autres impôts, Taxes et versements assimilés (Autres Organismes)		300	579	91,67%	279
<b>Total Compte 63</b>				<b>11 200</b>	<b>12 759</b>		
64111	641111	Salaires CDI Convention Collective Personnel de statut de droit privé		62 080	71 473	16,85%	10 593
64121	64121	Congés payés		16 000	10 000	-37,50%	-6 000
6413	6413X	Primes et gratifications (ind. guichet, Prime de caisse, de retraite, de fonction, ind. départ à la retraite, ind. de préretraite, indemnité de sages scolaires)		345	400	15,94%	55
645	645X	Charge de sécurité sociale et de prévoyance		34 084	36 744	7,80%	2 660
647	647X	Autres charges sociales (CE, Titres restaurant)		5 902	5 918	0,27%	16
<b>Total Compte 64</b>				<b>119 211</b>	<b>126 535</b>		
655	6552	Contributions et autres charges techniques (CERT, EGOC ...)	M. CRF EGOC	561	542	-3,32%	-19
<b>Total Compte 65</b>				<b>561</b>	<b>542</b>		
<b>Total Compte 66</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Total Compte 67</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
681	681X	Dot aux amortissements dépréciations & provisions		7 500	7 800	4,00%	300
<b>Total Compte 68</b>				<b>7 500</b>	<b>7 800</b>		
<b>Total Compte 69</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>222 757</b>	<b>240 002</b>		

MOYENS INTERNES 26 731 28 800

BUDGET -2010-RECETTES  
CENTRE SOCIAL CONCARNEAU ES112

N°	Comptes	LIBELLES ENVELOPPES	ENVELOPPES	BUDGET 2009	Proposition 2010	EVOLUTION %	EVOLUTION Montant
70	706231	PS Animation globale	PS ANIGLOB	54373	56540	3,99%	2 167
70	7064	Participation des bénéficiaires		3500	3500	-5,71%	-200
70	7083	Locations diverses	LOC_SALLE	1700	1700	0,00%	0
74	743	Subventions reçues du Conseil général		8000	8200	2,50%	200
<b>TOTAL RECETTES EXTERIEURES</b>				<b>67 573</b>	<b>69 940</b>		
<b>CHARGES NETTES A REPARTIR</b>				<b>181 914</b>	<b>198 863</b>	<b>5,18%</b>	<b>9 421</b>
	744	PART COMMUNE		100 052	109 374		
	75834	PART CAF sur fds propres		55 130	60 688	-22,68%	2 998
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>222 757</b>	<b>240 002</b>		

MASSE SALARIALE	128 700	136 944	8244	6,41%
FONCTIONNEMENT	94 057	103 058	9001,42	9,57%
	222 757	233 102	10345,42	4,64%
RECETTES	67573	69740	2167	3,21%

simul 2/12/09 ci



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 29 mars 2010 au 30 mai 2010	<u>Etaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs :</u> Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance :</u> M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**Finances :**  
**Demande de remboursement**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Demande de remboursement de frais de mise en fourrière du véhicule de Madame Virginie GOASDOUE :

Par courrier en date du 17 Novembre 2009, Madame GOASDOUE sollicite la ville pour le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule, stationné rue Chateaubriand, le 4 mai 2009, pour stationnement gênant, suite à l'absence de panneau, pour une somme de : **96,00 euros**.

Le Maire a donné un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- approuve cette demande de remboursement

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

5	Finances : Demande de remboursement
---	-------------------------------------

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
 17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du :  
 29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 27  
 Votants : 33

Secrétaire de séance :  
 M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Bilet Catherine, Mme Danniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec André, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
 M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
 M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
 Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
 M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Danniou Béatrice

**Objet :**  
**Finances :**  
**Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget de l'eau pour un montant de..... 7 225,50 euros

Motifs demandes d'admissions en non-valeurs :

Personnes disparues et dossiers de surendettement, PV de carence et liquidations judiciaires, dettes inférieures au seuil de poursuites.

Détail par année :

Date état perception	28/01/10	
Années		Total
2005		190,70 euros
2006		1 088,67 euros
2007		5 427,97 euros
2008		502,32 euros
2009		15,84 euros
Total		7 225,50 euros

Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

- Dossier de surendettement .....	1 079,18	euros
- Personnes disparues .....	160,61	euros
- PV de carence .....	3 791,18	euros
- Liquidations judiciaires .....	843,80	euros
- Dettes inférieures au seuil de poursuites.....	61,70	euros
- Demande de renseignement négative-pv perquisition	1 289,03	euros

Entreprises en liquidation judiciaire :

1)JACQUET - Vente de souvenirs	6 rue Saint Guénolé	Concarneau
2)LBC DIFFUSION SA- Cash affaires	ZA de Kérampéru	Concarneau

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- approuve ces admissions en non valeurs de produits irrécouvrables.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

6	Finances : Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier, est-ce qu'il y a des observations ?  
Nous passons au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-32

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Goël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**

**Finances :**

**Demandes de remise gracieuse**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Demande de remise gracieuse de Madame Laure DUVAL :

Par courrier en date du 10 décembre 2009, Madame DUVAL sollicite la ville, pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau dont le montant élevé de 416,98 euros (facture n° 0090013021146) résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DUVAL une remise gracieuse de **70,37 euros** qui correspond à une réduction de 55 m<sup>3</sup> sur les redevances assainissement, pollution et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame Séverine COUPPA :

Par courrier en date du 6 Décembre 2009, Madame Séverine COUPPA sollicite la ville, pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau dont le montant élevé de 375,56 euros, provient d'une fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame COUPPA une remise gracieuse de **138,03 euros** qui correspond à une réduction de 105 m<sup>3</sup> sur les redevances assainissement, pollution et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur Jean-Charles LE GOARANT :

Par courrier en date du 11 février 2010, Monsieur LE GOARANT sollicite la ville, pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau dont le montant élevé de 317,25 euros , provient d'une fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LE GOARANT une remise gracieuse de 58,27 euros qui correspond à une réduction de 36 m3 sur les redevances assainissement, pollution et modernisation des réseaux de collecte.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- accepte ces demandes de remise gracieuse.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

7	Finances : Demande de remise gracieuse
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des observations ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :

Ressources humaines :  
« C.A.E. - Passerelle »

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi des jeunes, des « C.A.E. - passerelle » peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des jeunes à s'insérer dans le monde du travail.

Des « C.A.E. - passerelle » pourraient être créés au sein de la commune.

L'Etat prendra en charge 90 % à 95 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Adopte la création de « C.A.E. - Passerelle »

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

8	Ressources humaines : CAE passerelle
---	--------------------------------------

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M Laporte :**  
Je voulais juste me renseigner sur ces C.A.E. Est-ce qu'ils ouvrent le droit aux ASSEDIC ? Est-ce qu'ils ouvrent le droit à la formation professionnelle ? Est-ce qu'ils ouvrent le droit aux congés individuels de formation ? Quels seraient les genres de postes qui seraient couverts par ces contrats ?

**M Debuyser :**  
Le CAE passerelle, c'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi. C'est un tremplin vers le secteur marchand. Contrairement au C.A.E., le C.A.E. Passerelle n'est ouvert qu'aux jeunes entre 20 et 25 ans, dans le but de les accompagner ensuite vers le secteur marchand. Cela veut dire que si on l'embauche, c'est vers un emploi avec un accompagnateur qui va le former en relation toujours avec le pôle emploi, pour ensuite partir. Quels sont les emplois ? Ce sont tous les emplois de la territoriale, mais le jeune ne vient chez nous que si l'emploi chez nous existe. Il détermine avec le pôle emploi ce qu'il est venu faire, nous sommes capables de lui offrir la place, donc il vient chez nous. On désigne un accompagnateur pour la durée de son contrat et on le forme, pendant sa période, 12 mois renouvelables, donc 24 mois maximum, des périodes d'immersion dans le secteur marchand. Il va faire 2 mois chez nous, il peut partir 2 mois dans le secteur marchand, accompagné par le pôle emploi, bien sûr. Il revient ensuite chez nous dans le même emploi et il continue jusqu'à ce qu'il ait sa formation. Nous ne pourrions pas en prendre 15 ou 20, mais si nous arrivons à 5 ou 6, ce serait déjà pas mal.

**Mme Dieterlé :**  
Nous en avons parlé en commission du personnel, je voulais juste faire préciser à M Debuyser qu'il s'agit bien d'un temps de formation et que ça ne remplace en aucun cas un emploi qui pourrait être pourvu par quelqu'un d'autre.

**M Debuyser :**  
C'est comme les C.A.E., Mme Dieterlé. Il est hors de question que ce soit des gens qui remplacent des postes qui sont momentanément disponibles pour raison de maladie ou quoi. Il s'agit bien de stages de formation.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Quels services sont précisément concernés à la mairie de Concarneau par ces postes ? C'est déjà défini ou pas ?

**M Debuyser :**  
Les contrats d'accompagnement dans l'emploi sont un peu spécifiques à la territoriale. Tous les emplois de la territoriale peuvent être concernés par les C.A.E. Je ne vais pas vous citer tous les emplois. Il peut s'agir de tous les services.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Pour l'instant, ça n'a pas été suffisamment approfondi ou engagé par savoir dans quel service ou autre il y aurait plus de candidature ou des choses comme cela. C'est cela que je veux dire.

**M Debuyser :**  
Normalement, je précise que chaque fois que nous allons embaucher un C.A.E. passerelle, il va falloir que cet emploi passe au conseil municipal avec le type d'emploi, la fiche de poste etc...

**Mme Le Meur Marie :**  
C'est quoi le secteur marchand.

**M Debuyser :**  
Tout ce qui n'appartient pas aux collectivités publiques ou territoriales.

**M le Maire :**  
Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 29 mars 2010 au 30 mai 2010	<u>Etaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuez Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs :</u> Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance :</u> M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**Ressources humaines**  
**Convention cadre**  
**« Missions optionnelles - CDG29 »**

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Le Centre de gestion du Finistère, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives. Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- o Conseil en organisation,
- o Conseil en management,
- o Conseil en recrutement,
- o Service missions temporaires,
- o Aide au classement et à la valorisation des archives,
- o Etablissement de la paye,
- o Assurance chômage,
- o Contrat groupe d'assurance statutaire,
- o Médecine professionnelle et préventive,
- o Inspection hygiène et sécurité,
- o Retraite,
- o Document unique,
- o Aide à la mobilité,
- o Aide au reclassement,
- o SOS RH.

Le Centre de Gestion du Finistère propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions optionnelles du CDG.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation pour l'année en cours.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Autorise le Maire à signer la convention-cadre (ci-jointe) proposée par le CDG.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

9	Ressources humaines : CDG 29 - Convention cadre
---	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Merci.**



## **Missions optionnelles**

## **Convention Cadre**



**Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale du Finistère**  
7 Bd du Finistère - 29336 Quimper Cédex  
Tel 02.98.64.11.30 Fax 02.98.64.11.59

**CONVENTION DE PRESTATION  
« MISSIONS OPTIONNELLES »**

**Conditions générales**

Convention N° 2009 /

*Art 22 à 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984*

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Le Centre de Gestion du Finistère dont le siège social est situé à Quimper, représenté par son Président, Monsieur René FILY agissant au nom et pour le compte dudit établissement en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 février 2007,

Ci-après désigné par les termes « CDG29 »,

d'une part,

**Et**

La Commune de CONCARNEAU représenté par André FIDELIN, agissant au nom et pour le compte de ladite collectivité en exécution d'une délibération lui donnant délégation en date du 24 Mars 2010.

Ci-après désignée par les termes « la Collectivité »,

d'autre part,

**IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:**

**I – OBJET et DUREE DE LA CONVENTION**

Contexte :

Le Centre de gestion du Finistère, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires financées par le prélèvement d'une cotisation, et comme l'y autorise la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, développe au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives en vertu des articles 22 à 26-1 de cette même loi.

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation des prestations optionnelles du CDG 29. Elle renvoie aux modalités de fonctionnement et aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

Durée :

La convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

## **II- CONDITIONS D'INTERVENTION**

### **Article 1 : Définition de la prestation**

La Collectivité confie au CDG 29 compte tenu de son expertise, la mission de l'accompagner dans une ou plusieurs des prestations proposées.

D'un commun accord, l'intervention pourra être modifiée pour s'adapter à la demande de la Collectivité.

A l'issue de la prestation, un formulaire d'évaluation sera complété par la collectivité et transmis au CDG.

### **Article 2 : Conditions de réalisation de la prestation**

#### **2.1 - Principes généraux**

La réalisation par le Centre de Gestion des prestations mentionnées dans la partie I est conditionnée par une demande expresse de l'autorité territoriale. (voir formulaires de demande) Cette disposition n'est pas applicable aux demandes ayant fait l'objet d'un accord préalable, d'une convention ou d'un devis à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

Le CDG 29 s'engage à respecter les règles de déontologie propres à toute intervention de consultants.

Toutefois, la Collectivité autorise le CDG 29 à transmettre, dans le cadre restreint du réseau des consultants C.D.G., des informations sur cette mission sous la réserve que l'identité de la Collectivité et tout élément permettant d'identifier celle-ci ou son personnel aient été préalablement supprimés.

#### **2.2 - Moyens requis**

La Collectivité s'engage à fournir toutes les informations susceptibles d'éclairer la démarche d'assistance en matière des ressources humaines du CDG 29.

### **Article 3 : Dispositions financières**

Les dispositions financières suivantes sont applicables à l'ensemble des prestations assurées par le CDG 29 à l'exception de la prestation « Assurance statutaire » pour laquelle la tarification se basera sur le contrat choisi et le nombre d'agents de la collectivité.

En contrepartie de la mission effectuée par le CDG 29, et sur la base des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration, le CDG 29 facturera, conformément aux bons de commandes établis et signés par les deux parties, la prestation réalisée. La facturation interviendra après service fait. Les tarifs des prestations pour l'année en cours figurent dans la délibération annuelle du CDG29.

### **Article 4 : Responsabilité**

Le Centre de Gestion s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les dommages pouvant être éventuellement causés par ses préposés dans l'exercice de leurs missions ou prestations.

### **III- RESILIATION, MODIFICATION ET DENONCIATION DE LA CONVENTION**

#### **Article 5 : Modification**

La présente convention pourra être modifiée dans les cas suivants :

1°- Modification des dispositions législatives et réglementaires régissant le fonctionnement et les missions des Centres de Gestion et leurs relations avec les collectivités territoriales ;

2°- Création de nouvelles missions ou prestations par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion ;

3°- Modification des modalités de fonctionnement d'une mission ou prestation optionnelle par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

#### **Article 6 : Dénonciation**

Si l'une des parties désire dénoncer la présente convention, elle devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La dénonciation prendra effet 8 jours après la réception de cette lettre sauf dispositions spécifiques figurant dans les conditions particulières annexées à la présente convention.

Dans le cas où la dénonciation intervient à la demande de la Collectivité, celle-ci s'engage à verser le montant correspondant aux prestations effectuées par le CDG 29.

### **IV- LITIGES**

#### **Article 7 : Litiges**

Les deux parties déclarent élire domicile à leur siège respectif et s'en remettre au tribunal administratif de Rennes pour le règlement de tous litiges éventuels.

Fait à ....., le .....

*en deux exemplaires originaux*

Le Président du CDG 29,

Le Maire de la Commune de  
CONCARNEAU

Mr René FILY,  
Maire de Saint Martin des champs

Mr André FIDELIN  
Maire de CONCARNEAU



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :

Ressources humaines  
« Ratios promus - promouvables »

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

De nouvelles disposition ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 4 mars 2010,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :  
→ 100 % pour tous les grades à compter du 01 janvier 2010

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

10	Ressources humaines : Ratios promus - promouvables
----	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-36

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 11 février  
2010 est adopté par 32 voix pour,  
M Nydell étant arrivé pendant la  
lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :

Ressources humaines :  
Stagiaires de l'enseignement - gratification

Jean-Michel Debuysier, Maire adjoint expose :

Chaque année, la commune accueille au sein de ses services plusieurs stagiaires. Certains d'entre-eux suivent ces stages dans le cadre de leur formation universitaire sur le fondement d'une convention de stage conclue entre la commune et leur établissement de rattachement et ce, pour une durée de plusieurs mois. Cette pratique courante dans les collectivités locales vise à permettre aux étudiants (tes) de mieux connaître le secteur public local et en même temps pour les collectivités cette situation permet de participer de manière active à la formation des jeunes.

Durant cette période de stage, ces jeunes produisent une prestation qui répond à un besoin réel du service public et apportent une plus-value aux actions municipales

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Accorde une gratification financière aux étudiant accueillis en stage pour une durée au moins égale à 12 semaines
- Plafonne cette indemnité à 12,5 % du plafond de la sécurité sociale.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

11	Ressources humaines : Stagiaires de l'enseignement, gratification
----	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**  
J'ai tellement été intéressée par cette commission du personnel où nous étions si nombreux, mais je crois me rappeler et je n'ai pas le document sous les yeux, qu'il était possible pour les collectivités de rémunérer le stage à partir de 2 mois. Je crois que c'était dans un des documents que vous aviez fourni, et là, vous décidez de le faire qu'à partir de 12 semaines, c'est à dire 3 mois. Vous auriez pu décider de le faire partir à 2 mois.

**M Debuyser :**  
Nous aurions pu le faire à partir de 2 mois, comme la loi le précise. Elle ne le précise pas à partir de 2 mois, mais dit possibilité à partir de 2 mois et laisse toute l'appréciation à l'assemblée. Nous avons décidé de nous aligner sur le secteur privé qui est de 12,5 semaines. Nous avons mis 12 semaines. C'était en plus la pratique qui se faisait depuis des années à Concarneau. Nous avons donc conservé 12 semaines. Par contre, celui qui arrive au dessus de 12 semaines est payé dès la 1<sup>ère</sup> semaine. Nous sommes bien d'accord. Il n'est pas payé à partir de la 13<sup>ème</sup> semaine.

**M Laporte :**  
Cela correspond à combien environ, 12,5 % du plafond de la sécurité sociale ?

**M Debuyser :**  
Le plafond de la sécurité sociale est de 22 euros par heure, c'est normalement calculé sur 151,67 heures par mois. Quand vous avez multiplié, vous divisez par 12,5 % et vous tombez forcément sur 417 euros par mois.

**M Besombes :**  
Il le fait de tête...

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser.  
Nous pouvons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuéc Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**

**Ressources humaines**

**« Tableau des effectifs - Suppressions et créations d'emploi »**

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs 2009 de la ville de Concarneau,

Vu l'avis de la CAP départementale du CDG 29 qui s'est réunie le 5 Mars 2010,

Vu l'avis du CTP du 4 mars 2010

Compte tenu du tableau des avancements de grade 2010, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il convient de renforcer les effectifs du service informatique, et recruter un chauffeur au service technique

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier comme suit le tableau des effectifs

A compter du 01/04/2010 :

Création de :

SERVICE INFORMATIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien informatique	Adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC

**Filière administrative:**

- 2 postes d'attaché principaux
- 10 postes d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes de rédacteur principal

**Filière animation:**

- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'animateur principal

**Filière sociale:**

- 1 poste de puériculture de classe de supérieure

**Filière sportive:**

- 1 éducateur APS de 1ère classe

**Filière technique:**

- 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 Poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste de Contrôleur de travaux en chef
- 2 postes de technicien principal

A compter du 01.04.2010 :

**Suppression de :**

**Filière administrative:**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 10 postes d'adjoint administratif de 2ème classe
- 3 postes de rédacteur
- 2 postes d'attaché

**Filière animation:**

- 2 postes d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'animateur

**Filière sociale:**

- 1 poste de puériculture de classe normale

**Filière sportive:**

- 1 éducateur APS de 2ème classe

**Filière technique:**

- 2 postes d'adjoint technique 2ème classe
- 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de Contrôleur de travaux principal
- 2 postes de technicien

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- adopte ces créations et suppressions de poste.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

12	Ressources humaines : Tableau des effectifs, suppressions et créations d'emploi
----	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?  
Mme Ziegler, allez-y.

**Mme Ziegler :**  
Actuellement, il y a combien d'agents employés à la ville ?

**M Debuyser :**  
433.

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**  
**Ressources humaines**  
**Délibération de principe autorisant**  
**le recrutement d'agents non titulaires occasionnels ou saisonniers**

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers),  
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Vu l'avis du CTP en date du 4 mars 2010

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

**(Cas des agents occasionnels ou saisonnier)**

- autorise le Maire, pour l'année 2010, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.  
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

13	Ressources humaines : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement occasionnels ou saisonniers
----	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**Mme Le Meur Gaël :**

Je ne comprends pas pourquoi vous passez cette délibération. Il y a une raison particulière ? Parce que normalement le Maire a le droit de faire des recrutements, c'est le cas pour les saisonniers l'été. Qu'est-ce qui motive....

**M Debuyser :**  
Les saisonniers sont des postes supplémentaires.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Oui, mais pas tous.

**M Debuyser :**  
Tous les saisonniers sont en plus.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ils remplacent aussi des gens qui sont en vacances.

**M Debuyser :**  
Oui, mais ils sont en poste.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Si je lis votre délibération, pour les cas des remplaçants, par exemple, vous avez déjà le droit de recruter temporairement en cas de remplacement de longue ou moyenne durée. C'est le cas dans différents services. Qu'est-ce qui justifie une telle délibération ?

**M le Maire :**  
En ce qui concerne le remplacement, quand il y a des gens qui sont malades nous avons le CdG 29 qui nous aide dans le cadre d'emplois temporaires. Il est bien évident que nous sommes sur des emplois saisonniers. Pourquoi cette délibération ?

Brouhaha.....

**Mme Le Meur Gaël :**  
Au départ on trouvait cela.... mais nous ne comprenons pas.

**Mme Le Thellec :**  
C'est pour régulariser.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ce n'est pas une régularisation.  
Alors, allez-y, dites-nous tout M Debuyser.

**M Debuyser :**  
Je vais vous dire que ce n'est pas de chance, mais vous aviez raison. Le cas des remplaçants n'aurait pas dû apparaître ici, j'ai mal regardé. Le Maire est effectivement autorisé à pourvoir à un remplacement pour cause de longue maladie, etc... Cette délibération ne concernait que les saisonniers.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Alors, les saisonniers....

**M Debuysen :**

Les saisonniers par contre sont des postes supplémentaires. Il n'y a pas de poste ouvert pour les saisonniers. C'est pour cela que nous ouvrons les postes des saisonniers en municipalité pour pouvoir les embaucher après. Ce que nous faisons tous les ans.

**Mme Le Meur Gaël :**

En conseil municipal, pas en municipalité.

**M Debuysen :**

Oui, en conseil municipal pas en municipalité. Mais nous le faisons tous les ans.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, c'est pour cela, donc là, ça vous évite de passer cela tous les ans.

**M Debuysen :**

Non, pas du tout, l'année prochaine on vous le repassera. Nous avons un certain nombre....

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est marqué pour la durée du mandat.

**M Debuysen :**

Nous avons 104 saisonniers cette année. Nous demandons au conseil municipal d'ouvrir pour 661 semaines, 104 postes à la mairie de Concarneau en plus.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous ne repasserons pas cela l'année prochaine parce que c'est marqué d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat. Donc en fait pour la durée du mandat, vous êtes en train de nous annoncer que vous recruterez le nombre de saisonniers comme bon vous semble.

**M Debuysen :**

Non.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et de ne pas devoir le passer tous les ans, avec un nombre de postes comme c'était le cas jusqu'à présent, qui était justifié par tel ou tel service.

**M Debuysen :**

Non, nous le passerons tous les ans, ne serait-ce que parce que le nombre de postes change et que le nombre de semaines....

**Mme Le Meur Gaël :**

Pourquoi vous le passez-là alors ?

**M Debuysen :**

Nous allons barrer la mention « pour la durée du mandat ».

**Mme Le Meur Gaël :**

On barre le cas des remplaçants...

**M Debuysen :**

Vous barrez le cas des remplaçants...

**Mme Le Meur Gaël :**

Et on barre pour la durée du mandat ?

**M Debuysen :**

Et vous barrez pour la durée de son mandat.

**Mme Le Meur :**

Donc nous ne changeons rien de ce que nous faisons tous les ans.

**M Debuyser :**

Et vous mettez pour l'année 2010.

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord. On bosse ce soir ! Dans ce cas-là on peut voter pour alors.

**M Debuyser :**

Vous avez l'oeil.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et oui, comme souvent.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debryser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :  
Culture

Convention avec l'association « Festival Livre et Mer »

François Nydell, conseiller municipal délégué expose :

Une convention entre la ville de Concarneau et « le Festival Livre et Mer » définit les modalités de fonctionnement du partenariat entre la ville et l'association « le Festival Livre et Mer » ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle qui lui est attribuée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE),  
2 ABSTENTIONS (Mme DIETERLE, M COLIMARD).**

- Autorise le Maire à signer cette convention entre l'association « le Festival Livre et Mer » et la ville de Concarneau.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

14	Culture : Convention avec l'association « Festival Livre et Mer »
----	---

**M Nydell :**

(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**

J'ai 2 questions à poser.

L'association Livre et Mer dont le siège se trouve 86 avenue de la Gare à Concarneau. Vous nous avez fait voter, bien que nous n'ayons pas voté pour, la vente de ce bâtiment. Je voulais savoir où est-ce qu'ils sont logés actuellement, est-ce qu'ils sont toujours là, et c'est pour combien de temps, etc.....

La 2<sup>ème</sup> chose concerne la subvention. C'est une convention d'un montant de 32 000 euros dont 5 000 ont déjà été versés en juin 2009. Je vous rappelle qu'en juin 2009 vous aviez dit que c'était un caractère d'urgence pour payer les factures en cours, j'ai le texte sous les yeux. Et peut-être qu'il y aurait un arbitrage pour que la subvention fasse l'objet d'un versement total pour l'année 2010 dans son intégralité. Ce qui a été voté, sans tenir compte de ces 5 000 euros.

**Mme Ziegler :**

Je ne reprends pas les questions qui viennent d'être posées. Cette convention que vous nous proposez ce soir a-t-elle été vue avec l'association ? Y-a-t-il eu concertation ? Nous n'en avons pas parlé en commission culture, soyons clair.

Donc est-ce que ça a été vu et accepté par l'association « festival Livre et Mer » ?

Pourquoi prévoir 2 versements ? Nous savons que l'association a quelques difficultés. Est-ce que vous ne pensez pas qu'en versant 2 fois, vous allez fragiliser les finances et la trésorerie de l'association ? Et je voudrais que ce soit bien entendu que les 12 000 euros que vous allez verser début novembre sont bien une subvention 2010. Ce ne sera pas une avance remboursable. L'association s'est déjà fait avoir une fois. Nous sommes bien d'accord. Ce n'est pas une avance déductible de la subvention.

**M le Maire :**

La 1<sup>ère</sup> question émanant de Mme Dieterlé et concerne le 86 avenue de la gare. Je vais laisser M Debuyser répondre.

**M Debuyser :**

Mon verre a fui, je n'ai pas entendu la question. Est-ce que l'on peut la répéter ?

**M le Maire :**

Il s'agit des locaux du 86 avenue de la gare, occupé par l'association Livre et Mer et nous voulons savoir où ils seront demain.

**M Debuyser :**

« Livre et Mer » est appelé à déménager dans la petite maison qu'il y a au 1<sup>er</sup> étage de Foch, une fois que les Filets Bleus auront déménagé de là.

Brouhaha.....

**M Debuyser :**

Ils vont au-dessus de la CPAM.

**Mme Ziegler :**

Quand ?

**M Debuyser :**

Cette semaine.

**Mme Ziegler :**

*Micro non allumé.*

**M Debuyser :**

Non, les Filets Bleus, je leur ai donné après la date d'élection de la Reine des Filets Bleus. Ils devraient être en préparation de déménagement.

**Mme Ziegler :**

Vu que nous parlons de la Reine des Filets Bleus et de la soirée, je voudrais rendre hommage au personnel qui s'est fait agresser.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler.

En ce qui concerne la subvention évoquée par Mme Dieterlé, et concernant également la convention, Mme Ziegler, les 2 versements je voudrais que M Nydell réponde.

**M Nydell :**

Il est de convention depuis quelques années qu'il y ait des avances de trésorerie qui soient faites à l'association. Ce n'est pas une nouveauté. Mais comme vous êtes à la commission culture, vous ne devez pas être sans l'ignorer. Les 15 000 euros correspondent à un solde de la subvention qui a été décidée. On retournera, puisque cette association a des besoins de fonctionnement, sur une avance sur la convention suivante, donc les 12 000 euros sont bien une avance sur la subvention 2011.

Brouhaha....

**M le Maire :**

Non, 2010.

**Mme Le Meur Gaël :**

Normalement, c'est 32 000 euros moins 5 000 euros pour 2010, vous ne pouvez donc pas dire qu'il y a 12 000 euros sur 2011 et 15 000 sur 2010.

**M Nydell :**

Je vais laisser Mme Lemonnier préciser.

**Mme Ziegler :**

Non, *brouhaha....* c'est intenable, ce n'est pas respectueux des associations *brouhaha.....*

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce que l'association a accepté cette convention, et est-ce qu'il y a eu concertation ?

**M Nydell :**

C'est à la demande du trésor public et à la demande des besoins financiers de l'association que nous passons cette convention aujourd'hui.

**Mme Le Meur Gaël :**

L'association a donc validé cette convention ?

**M Nydell :**

C'est à la demande de l'association que nous passons cette convention aujourd'hui....

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce qu'elle l'a validée telle quelle ?

**M Nydell :**

.....pour leur permettre d'avoir un financement adéquat.

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce qu'elle l'a validée telle quelle ?

**M Nydell :**

Ce sera ma réponse.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est oui ou c'est non ?

**Mme Ziegler :**

Bien sûr que c'est non, ça crève les yeux.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous passez une convention que l'association du festival Livre et Mer n'a pas validée et sur laquelle il n'y a pas eu de concertation.

**M Nydell :**

Je vais répondre très précisément à votre question.

**M le Maire :**

Je suis désolé ça a été validé à la mairie entre M Hiernard, la chef de Cabinet, et nous étions d'accord sur les modalités de cette convention.

**Mme Ziegler :**

M Hiernard est dans la salle, je demande une suspension de séance....

**M le Maire :**

Je suis désolé, s'il y a de la suspicion, c'est autre chose....

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous acceptez cette suspension de séance ?

**M le Maire :**

Nous allons laisser parler Mme Lemonnier sur le versement.

**Mme Lemonnier :**

L'association devait recevoir 32 000 euros pour 2010. Elle a reçu une avance sur 2009 de 5 000 euros.

Brouhaha....

**M le Maire :**

Vous voulez bien laisser parler Mme Lemonnier, Mme Le Meur ?

**Mme Lemonnier :**

Elle a touché 55 000 euros en tout en 2009, parce que c'était une année exceptionnelle. En plus de cela on lui a versé 5 000 euros d'avance sur 2010. On retient 5 000 euros sur les 32 000 euros, et il reste 27 000 euros. Mais en novembre 2009, on a versé à l'association 12 000 euros comme cela est prévu dans la convention depuis tout temps. On ne fait que renouveler la convention qui était jusqu'à présent rédigée. Les 12 000 euros qui étaient déjà versés de votre temps, sont versés en fin d'année sur l'année suivante. C'est une histoire de fonctionnement chez eux.

**M Besombes :**

Ce qu'il faut préciser c'est que....

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais il faut demander la parole....

**M le Maire :**

S'il vous plait.

**M Besombes.**

**M Besombes :**

Ce qu'il faut préciser, c'est bien 27 000 euros pour l'exercice mairie et donc les 12 000..... attendez, je finis, vous me reprochez d'avoir pris la parole. S'il vous plait. Les 27 000 € sont bien sur l'exercice 2010 mairie, il y a 12 000 qui vont être versés en fin d'année 2010 pour l'exercice 2011 « Livre et Mer ». Tout à l'heure on a dit exercice mairie mais c'est « Livre et Mer ». Nous sommes bien sur l'exercice 2010 mairie et nous intervenons sur 2 exercices pour « Livre et Mer ». Voilà ce qu'il faut comprendre. Et c'est comme ça depuis des années. Mais comme on a l'habitude de vous entendre, c'est que vous nous reprochez des choses que vous mêmes faisiez.

**M le Maire :**

Vous laissez finir M Besombes.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce que je veux dire, c'est qu'avant, le budget était voté en mars, je vous le rappelle. Même si c'était en fin d'année, c'était toujours sur le même exercice. Ce que nous avons du mal à comprendre, c'est si la subvention de Livre et Mer de 32 000 - 5 000, les 27 000 euros se fera, même si c'est sur 2 exercices, sur la subvention 2010 ou si vous anticipez sur une subvention 2011. La 2<sup>ème</sup> chose que je voulais également vous demander c'est est-ce que l'association Livre et Mer était d'accord et a validé ce qui est marqué là, à savoir, « à l'effet de surveiller les modalités d'application de cette convention, un comité associant paritairement les représentants des deux parties signataires, se réunira au moins une fois par an sous la présidence du Maire ou de son représentant ».

Nous avons déjà dénoncé à plusieurs reprises cet état d'ingérence que vous faisiez par rapport aux associations locales et donc, nous en ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas voter cette convention puisqu'il me semble que ce n'est pas votre rôle de faire ce genre de choses et de laisser au contraire et de soutenir. Vous avez beaucoup développé votre soutien aux associations, enfin, oralement en tout cas. Nous ne sommes pas d'accord avec ce comité de suivi, nous voterons donc contre. Parce que contrairement à ce qui est affirmé, cette convention n'a pas été validée par l'association Livre et Mer.

**M le Maire :**

Erreur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Demandez au président qui est là.

**M le Maire :**

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La commune de Concarneau, représentée par son Maire, Monsieur André FIDELIN,  
et

L'association « Livre et Mer », dont le siège se trouve 86, avenue de la gare à Concarneau,  
représentée par Monsieur Alain HIERNARD, son président.

L'association (loi de 1901) « Livre et Mer » a pour objet d'organiser chaque année le « Festival Livre et Mer ». L'objectif est de promouvoir à Concarneau, et sur un territoire le plus large possible, la littérature maritime, notamment par la présence des auteurs, pour les rapprocher de leur public. A ce titre, l'association est pour la ville un partenaire essentiel de la mise en œuvre de sa politique culturelle.

**L'Association « Livre et Mer» s'engage :**

- à organiser le « Festival Livre et Mer »,
- à en fixer la ou les dates en concertation avec la Ville,
- à privilégier un contenu pour l'essentiel en rapport avec la littérature maritime et les rencontres avec ses auteurs,
- à travailler en partenariat avec le service culturel et plus particulièrement la bibliothèque municipale pour la préparation du Festival ou de toute autre manifestation concernée par le livre.
- à tenir informée régulièrement la Ville de Concarneau de tous les projets et de l'évolution des comptes financiers de l'association.

**La Ville de Concarneau s'engage :**

- à verser une subvention pour le Festival 2010 qui se déroulera du 29 avril au 2 mai 2010. Dans ce cadre, la ville a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 32 000 € (dont 5 000 € déjà versés en juin 2009). Le solde de 27 000 euros fera l'objet de deux versements :
  - \*15 000 € à la signature de la convention (festival 2010),
  - \*12 000 € début novembre (préparation du festival 2011).
- à apporter un soutien technique à la manifestation « Festival Livre et Mer »,
- à mettre à disposition le Centre des arts gratuitement et en priorité, à la période envisagée,
- à mettre à disposition de l'association des locaux permettant le stockage du matériel ainsi que l'accueil de son administration (direction, secrétariat, réunion). A cet effet, une convention d'occupation sera signée entre les parties pour définir les modalités de cette occupation.

A l'effet de surveiller les modalités d'application de cette convention un comité de suivi associant paritairement les représentants des deux parties signataires, se réunira au moins une fois par an sous la présidence du maire ou de son représentant.

**Election de domicile :**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à la Mairie de Concarneau.

Le Président de l'association « Livre et Mer »,  
Monsieur Alain HIERNARD

Le Maire de Concarneau,  
Monsieur André FIDELIN



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuéc Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :

Culture :

Convention avec l'association « les amis du Musée de la pêche »

François Nydell, conseiller municipal délégué expose :

Une convention entre la ville de Concarneau et le Musée de la Pêche définit les modalités de fonctionnement du partenariat entre la ville et l'association « les Amis du Musée de la Pêche » ainsi que le montant de la subvention annuelle qui lui est attribuée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE)(Mme DIETERLE, M COLIMARD).**

- Autorise le Maire à signer cette convention entre l'association « les Amis du Musée de la Pêche » et la ville de Concarneau.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

15	Culture : Convention avec l'association « Les amis du musée de la pêche »
----	---

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**  
Nous nous étonnons de voir que cette convention est signée pour une durée d'un an. J'avais assisté à des réunions antérieures.

Brouhaha....

**Mme Dieterlé :**  
Non, elle est signée pour un an, je m'excuse, c'est écrit là. Il faudrait vous mettre d'accord, pour savoir si c'est pour une durée d'un an ou si c'est pour 3 ans.

**M le Maire :**  
Il y a effectivement une erreur, la durée de la convention est bien d'un an.

**Mme Dieterlé :**  
Nous nous étonnons justement que cette convention ne dure qu'un an, compte tenu des projets qui sont mis en place par le musée de la pêche, compte tenu que l'année prochaine. Si je ne m'abuse, c'est l'anniversaire de son cinquantième et compte tenu qu'il y a eu des recrutements de personnes qui sont destinés à faire un projet, sinon à long terme, au moins à moyen terme, avant d'être capable d'en voir les effets. Je m'abstiendrai, par ce que je pense que ce n'est pas raisonnable de proposer une convention qui dure une année seulement.

**Mme Le Thellec :**  
Je voulais simplement vous proposer de réfléchir à une sorte de pool événementiel sur la ville de Concarneau, de façon à pouvoir mutualiser les ressources humaines des associations qui sont porteuses d'événements importants pour la ville. Ce que je constate et ce que nous constatons tous, c'est que le volet ressources humaines, la charge qui est liée aux charges de personnel des associations est très importante. Nous avons sur la ville de Concarneau des associations culturelles qui œuvrent pour la ville, pour donner des animations culturelles à la ville et qui sont très importantes. Pourquoi pas imaginer à ce moment-là qu'il y ait des ressources en commun, c'est à dire des personnes qui travaillent au niveau de l'événementiel, et qui soient des ressources partagées pour les grosses associations concarnoises. Sachant que la ville de Concarneau subventionne ces associations, pourquoi pas, à ce moment-là une mutualisation des personnes qui travaillent autour des événements, cela pourrait être une piste de réflexion pour permettre aux associations d'avoir des charges moins importantes en terme de charges de fonctionnement.

**Mme Dieterlé :**  
On peut y réfléchir, mais vous avez dit tout à l'heure que vous aviez de l'excédent de fonctionnement, excusez moi de revenir là-dessus, les subventions aux associations devraient faire partie de nos priorités. L'animation ou la culture, nous avons l'impression que c'est un fourre tout, dans lequel on ne reconnaît pas la valeur des métiers. Le métier de conservateur de musée n'est pas la même chose que de faire du « Zim Boum » devant la transat Ag2r. Je trouve que sincèrement il faut reconnaître qu'il y a des métiers de la culture, il y a des métiers de l'art et que ces métiers-là demandent une reconnaissance et que ce n'est pas une animation, un espèce de truc un peu vague. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

**Mme Ziegler :**  
**Mme Le Thellec**, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que je réclame la convocation du conseil de la vie associative pour gérer ce genre de choses, premièrement.  
Deuxièmement, même question que pour précédemment, et même remarque d'ailleurs, ça n'a pas été vu en commission. La commission culture n'a pas statué là-dessus. Est-ce que la convention a été vue et étudiée avec l'association des amis du musée de la pêche ?

**M Nydell :**

La convention est à l'identique la reproduction de celle de l'année dernière.

**M le Maire :**

Voilà la réponse. C'est la même que l'année dernière.

Brouhaha.....

**M Nydell :**

La convention est la reproduction de celle de l'année dernière, il n'y a pas de raison de faire des choses particulières dans ce cadre-là. Quand la nouvelle chef de service va arriver, début avril, on va reprendre un fonctionnement plus régulier du service. Il est évident que l'absence d'une responsable à la tête du service rend plus pénible le travail au quotidien. Nous fonctionnerons au mieux.

**M le Maire :**

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Merci

**CONVENTION**  
**Ville de Concarneau /**  
**Association « Les Amis du Musée de la Pêche »**

Entre les soussignés

La ville de Concarneau, représentée par Monsieur André FIDELIN, Maire, agissant en cette qualité,  
et

l'association « Les Amis du Musée de la Pêche » dont le siège se trouve 3 rue Vauban à Concarneau,  
représentée par Monsieur Jean-Jacques GOUSSE, son Président.

Préambule

L'association (loi 1901) « Les Amis du Musée de la Pêche » a été créée en juillet 1961 et soutenue  
d'emblée par la ville de Concarneau.

La ville de Concarneau et l'association « Les Amis du Musée » de la Pêche collaborent au développement  
touristique et culturel de notre ville.

Article 1 - Objet de la convention

Les objectifs actuels du Musée de la Pêche sont :

- la diffusion des informations historiques et techniques des pêches mondiales,
- la présentation des collections et l'organisation d'animations permanentes,
- la participation aux actions de promotion de la ville et de son port de pêche.

Compte tenu du rôle éminent que le Musée de la Pêche joue dans l'animation touristique et culturelle de  
la ville, une nouvelle convention est établie ce jour pour une durée d'un an.

Article 2 - L'association « Les Amis du Musée de la Pêche » s'engage

- à ouvrir les portes du Musée de la Pêche au public des vacances de février aux vacances de la  
Toussaint inclus ; ainsi que pendant les vacances de Noël ;
- dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, à donner accès gratuitement aux visiteurs  
accompagnés des guides-conférenciers régionaux agréés du service patrimoine de la ville de  
Concarneau selon un planning élaboré en partenariat avec ce service et pour les activités suivantes :
  - formations du personnel du service patrimoine de la ville et de ses stagiaires,
  - ateliers pédagogiques et visites pour les classes de tous les établissements  
scolaires de Concarneau et les centres de loisirs de la ville ;
- à collaborer à l'organisation de diverses actions culturelles et scientifiques en s'associant aux  
services municipaux et aux différents partenaires de la ville de Concarneau ;
- à travailler avec les services municipaux à l'élaboration des documents de présentation du Musée  
de la Pêche afin de bénéficier des avantages du label Ville d'art et d'histoire en termes de  
communication ;
- à tenir informés d'une façon régulière la ville de Concarneau et son représentant de tous les  
projets et de l'évolution des comptes financiers du Musée de la Pêche.

Article 3 - La ville de Concarneau s'engage

- à mettre gracieusement à disposition de l'association :

- les immeubles situés 1 et 3 rue Vauban dont elle est propriétaire et qui regroupent la chapelle Notre-Dame du Rosaire et l'ancienne caserne Hervo, et tous les immeubles implantés sur la parcelle cadastrée BS 148,
  - la tour du Major située sur la parcelle cadastrée BS 147 ;
- l'association assurant les autres charges dues à un locataire, en revanche cette dernière est exonérée de toute responsabilité locative. La ville renonce donc, en cas de sinistre, à tous les recours dont elle pourrait se prévaloir contre ladite association. La ville de Concarneau s'engage à obtenir de ses propres assureurs la même renonciation qui figurera dans les polices d'assurance garantissant les lieux loués. Cependant, l'Association « Les Amis du Musée de la Pêche » devra souscrire une assurance garantissant le mobilier, le matériel et les risques liés à l'incendie et l'explosion, ainsi que tout autre risque locatif, ainsi qu'un contrat de responsabilité civile. Elle devra justifier de cette assurance et du paiement des primes à la demande de la ville. Par réciprocité, l'Association des Amis du Musée de la Pêche déclare renoncer à tout recours en cas de sinistre contre la ville de Concarneau. Cette renonciation, acceptée par ses assureurs, figurera dans ses propres polices d'assurance ;
- à autoriser le Musée de la Pêche à y pratiquer une activité commerciale ;
  - à participer à la prise en charge des travaux de réfection, structuration et modernisation envisagé par le Musée de la pêche, sous réserve :
    - de participation des autres collectivités territoriales,
    - d'accord écrit de la ville de Concarneau.

#### **Article 4 - Subvention**

Après étude du bilan validé par l'expert et fourniture de tout type de document nécessaire à l'étude de sa demande, une subvention de 35 000 € sera versée pour l'année 2010 à l'Association « Les Amis du Musée de la pêche », après son vote par le Conseil Municipal.

Toute demande de subvention exceptionnelle pour une opération déterminée, non prévue par la présente, devra être accompagné d'un projet chiffré et fera l'objet d'un avenant à cette convention.

#### **Article 5 - Bilan accord**

A l'effet d'en surveiller les modalités d'application, un comité de suivi associant paritairement les représentants des deux parties signataires, se réunit au moins une fois par trimestre sous la présidence du Maire ou de son représentant.

Monsieur le Maire (ou son représentant) et deux élus représentant la ville de Concarneau seront conviés à chaque conseil d'administration et assemblée générale de l'association.

#### **Article 6 - Durée de la convention**

Cette convention annule et remplace la convention du 28 avril 2009.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, chacune des parties ayant trois mois avant la date d'anniversaire de la signature, la faculté de la résilier.

Fait à Concarneau, le

**Monsieur le Maire de Concarneau,  
André Fidelin**

**Le Président de l'association  
« Les Amis du Musée de la Pêche »,  
Jean-Jacques Goussé**



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-41

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation : L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par  
17 mars 2010 courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du : Etaient présents :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010 M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme  
Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M  
Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou  
Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme  
Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé  
Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M  
Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :  
Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard  
Pouvoirs :  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

**Objet :**  
**Culture**

**Convention avec la compagnie de spectacles équestres « Arès »**

François Nydell, conseiller municipal délégué expose :

Une convention entre la ville de Concarneau et la Compagnie de spectacles équestres « Arès » définit les modalités d'organisation des spectacles de la saison estivale 2010 sur la place du Petit Château et le partenariat avec le service patrimoine de la ville.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 28 voix POUR,  
5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M QUENEHERVE, MORVAN)**

- Autorise le Maire à signer cette convention entre la Compagnie « Arès » et la ville de Concarneau.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

16	Culture : Convention avec la compagnie de spectacles équestres « Arès »
----	---

**M Nydell :**

(lecture du rapport)

**M Carduner :**

Un spectacle équestre en Ville Close paraît intéressant, le cadre s'y prête bien, cela peut être novateur parce que je crois qu'il n'y a pas eu beaucoup de spectacles équestres à Concarneau.

Par contre, je ne vais pas être original et je vais demander si cette convention a été vue en commission culture ?

Je voudrais également connaître la nature exacte de ce spectacle, notamment en ce qui concerne le spectacle B qui implique la participation, si j'ai bien compris, des services municipaux du patrimoine. Enfin, j'aurais aimé avoir des précisions sur la contrepartie financière qui est demandée à cette compagnie, pour prodiguer leur spectacle pendant la saison.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais simplement vous faire remarquer puisque vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure, que s'il y a des problèmes d'organisation des commissions de la culture parce qu'il manque une responsable, vous ne pouvez pas vous en prendre à nous, du moins M Nydell ne peut pas s'en prendre aux membres de la commission. Quand Mme Le Duff a pris sa retraite, vous pouviez quand même anticiper pour prendre un remplaçant.

Je rejoins les questions de M Carduner et je voulais poser une question à propos d'un article de la convention qui dit : « l'affichage à l'entrée de la Ville Close est interdit ». J'aimerais bien qu'un jour nous discutions, peut-être en commission culture justement sur cette histoire d'affichage à l'entrée de la Ville Close. Parce que certaines fois, il est interdit mais il est quand même autorisé, c'est-à-dire que des fois on a pas le droit de la faire mais certains le font quand même. Il y en a qui ne le font pas, il y en a dont on enlève les panneaux, il y en a qui les laissent. Je trouve que c'est dommage, sachant le nombre d'événements importants qui se passent au bout de la Ville Close, notamment dans le Carré des Larrons et dans le Petit Château, qu'il n'y ait pas au bac et à l'entrée de la Ville Close, je sais qu'il faut le demander aux bâtiments de France, un vrai panneau d'affichage des événements culturels qui se passent dans les lieux. Les associations ou les organisateurs sont tentés de mettre des panneaux, de faire de l'affichage sauvage, mais c'est dommage. Ce serait bien d'y penser.

**Mme Le Meur Marie :**

Je voulais simplement demander l'intérêt de la commission culture.

**Mme Ziegler :**

A quoi elle sert, M le Maire ?

**Mme Le Meur Marie :**

A quoi elle sert ?

**M le Maire :**

Je vais laisser la parole à Mme Depoid pour la signalétique d'abord, et ensuite à M Nydell.

**Mme Depoid :**

Je voulais répondre à Mme Dieterlé pour la signalétique. Nous avons effectivement un problème en Ville Close ne pas laisser trainer des flyers partout ou avoir des affichages trop sauvages. Nous sommes en train de réfléchir dans la signalétique de la ville à prévoir un panneau à l'entrée de la Ville Close, qui serait un panneau propre et qui servirait l'hiver à annoncer ce qui est ouvert en Ville Close, pour que les rares touristes que nous avons l'hiver puissent savoir que la Ville Close vit également l'hiver. Cela permettrait de mettre en place l'été, un affichage dans un endroit approprié pour tout ce qui se passera à l'intérieur de la Ville Close au niveau culturel. Cela fait partie de ce qui est en réflexion.

**M Nydell :**

Il n'est pas spécifié de tarif particulier pour utiliser cet espace en Ville Close parce qu'il n'y a pas de tarif pour cet espace-là. C'est peut-être quelque chose qui serait à définir à l'avenir. On pourrait en parler en commission culture. Je me trompe Michèle ?

Concernant la participation du patrimoine, ce n'est pas une nouveauté parce que le spectacle a déjà eu lieu l'année dernière, tu n'as peut-être pas eu l'occasion de le voir. Il a rencontré un franc succès. Il s'autofinance, ce sont des entrées payantes, c'est une animation de qualité qui n'a pas de coût pour la ville. La participation du patrimoine était de réadapter une partie du spectacle à la ville de Concarneau et à son histoire et en particulier autour de Duguesclin. C'était l'occasion de mettre en valeur l'histoire de Concarneau avec un spectacle équestre au fond de la Ville Close.

**M Carduner :**

Je suis désolé de ne pas avoir assisté à ce spectacle l'année dernière et je ferais en sorte d'y assister cette année, puisque de toute façon je vous ai dit en préambule que c'était une bonne idée, donc à fortiori, j'irais. Par contre, Mme Depoid pourra sûrement me répondre, parce que je sais qu'elle est très au courant sur ces affaires-là, cela concerne l'occupation du domaine public et le droit aux terrasses qui est lié. C'était un peu le sens de ma question tout à l'heure.

**Mme Depoid :**

Est-ce que j'ai le droit à un joker ?

Ce qui a été prévu, c'est de favoriser les visites du patrimoine. La compensation, c'est de favoriser les visites du patrimoine.

**Mme Dieterlé :**

Je peux juste répondre, par rapport à mon expérience antérieure, pour avoir fait pendant de nombreuses années des spectacles en Ville Close, ni le Carré des Larrons, ni le Petit Château n'ont jamais été payants, même quand on faisait payer les entrées. Mais après ça peut changer. Mais je peux dire que jusqu'à lors, et depuis de nombreuses années, les années 90, c'est comme cela, même quand les entrées sont payantes, on ne nous faisait pas payer.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais la situation n'est pas la même, il s'agit de tous les dimanches et de tous les lundis sur 2 mois....

*Brouhaha.....*

**M Nydell :**

Vous ne savez pas lire, Mme Le Meur, c'est ce qui est indiqué dans le document....

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas la compensation pour les visites du patrimoine....

**M Nydell :**

Pourquoi c'est gratuit ? Et pourquoi nous avons la volonté de rester sur la gratuité sur ces espaces publics ? Tout simplement parce que le fond de la Ville Close mérite d'être développé. Et je crois que toutes les initiatives intéressantes qui nous seront proposées seront reprises et accompagnées afin de pouvoir développer la vie soit le soir, soit en journée, particulièrement comme c'est le cas là, quand on a un contexte historique et patrimonial, c'est intéressant.

**Mme Ziegler :**

J'ai une dernière question. Au niveau sécurité, c'est ok tout cela, parce que ça me paraît un peu....

**M Nydell :**

Nous n'avons aucun problème particulier dans la gestion de l'évènement. Vous devez certainement vous souvenir de « louride » et tous les concarnois s'en souviennent et les milliers de personnes qu'il y a eu à cet endroit-là avec 300 personnes et 2 chevaux....

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

*Brouhaha....*

**Mme Ziegler :**

Je vais répéter ma question, mais à quoi servent les commissions ?

**M le Maire :**

M Nydell.

**M Nydell :**

Les commissions servent à informer les élus et à leur faire participer à la vie culturelle de Concarneau.

## Convention

### Ville de Concarneau / ARÈS Production

Entre :

la ville de Concarneau, représentée par Monsieur André Fidelin, Maire, agissant en cette qualité,

et

la compagnie de spectacles équestres ARÈS Production, dont le siège se trouve 1 bis rue de Porz-Moëlan - 29350 Moëlan sur Mer, représentée par Madame Morgane Le Naour, sa représentante.

#### Préambule :

La ville de Concarneau est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis le 21 octobre 2002 et à ce titre une convention signée avec le ministère de la Culture détermine les objectifs et contraintes de la mise en valeur du patrimoine communal.

Arès Production organise des spectacles équestres, leur création, leur vente et leur diffusion et souhaite utiliser la place du Petit Château en Ville Close pour les présenter au public.

#### Article 1 - objets de la convention :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'occupation par la Arès Production en Ville Close, domaine public de la Ville de Concarneau, et de réaliser un accord visant à une collaboration entre le service patrimoine de la Ville et la compagnie dans l'organisation et le contenu du prochain spectacle.

#### Article 2 - condition suspensive préalable à l'autorisation

Le contenu du spectacle, à caractère historique et patrimonial, devra répondre aux exigences de la convention Ville d'art et d'histoire. Il devra faire l'objet d'une vérification par le service patrimoine qui apportera son soutien dans les recherches.

#### Article 3 - organisation sur le site

L'installation sera autorisée sur la place du Petit Château : entre la tour aux Chiens et la tour du Maure et jusqu'au sommet de la butte.

5 m<sup>3</sup> de sable seront déversés par les services municipaux (sur l'espace préalablement débarrassé par la Ville des pierres susceptibles de gêner), avant le premier spectacle de la saison afin d'amortir les chutes des comédiens lors des cascades. S'il s'avérait nécessaire de prévoir une recharge, la Compagnie Arès prendrait en charge le coût de ce volume supplémentaire.

Les implantations devront tenir compte des exigences de sécurité imposées par le site, permettre la libre circulation du public en dehors des horaires des spectacles et s'adapter aux contraintes des différents événements ou interventions techniques qui y seront organisés.

Durant les spectacles, Arès Production se chargera d'interdire l'accès aux fortifications surplombant le site (de la tour aux Chiens à la tour du Maure).

La mise en place d'une palissade est autorisée par la Ville sur une hauteur maximale de 2 mètres, et devra être remise chaque soir.

L'affichage à l'entrée de la Ville Close est interdit.

Article 3 - durée et horaires :

- Les spectacles équestres proposés par Arès Production auront lieu les dimanches à 11h30 et 15h00 et lundis à 11h30, 15h00 et 17h00 des mois de juillet et août 2010 excepté le dimanche 22 août, et dureront 45 minutes chacun. Ils seront nommés spectacles A.
- Le spectacle des dimanches soirs (départ à 18h00 depuis la Maison du Patrimoine) sera organisé conjointement avec le service patrimoine de la Ville de Concarneau dans le cadre des visites-spectacles du patrimoine. Il sera nommé spectacle B.

Article 4 - tarifs :

Arès Production gèrera sa propre billetterie, dont les tarifs devront être strictement égaux ou inférieurs aux tarifs des spectacles organisés par le service patrimoine, soit 7,10 € et 4,00 €.

Article 5 - communication :

Une affiche sera réalisée pour la communication des spectacles organisés par Arès par la compagnie elle-même (spectacles A). Ils seront annoncés dans la plaquette d'été éditée par la Ville.

La ville de Concarneau autorise la distribution de flyers par Arès Production pour la communication des spectacles A, sous réserve de la mention « ne pas jeter sur la voie publique » et du ramassage des flyers à terre sur le site.

Une autre affiche sera réalisée et distribuée par la Ville de Concarneau pour la communication du spectacle B.

Article 6 - vente de produits :

Aucune vente de produits ne pourra s'effectuer sur le site, en dehors de celle prévue par la présente convention.

Article 7 - rangement du matériel :

Arès Production est autorisé à remiser son matériel dans la tour aux Chiens et à l'exclusion de toute autre activité.

Une clé de ce bâtiment sera mis à disposition de la compagnie durant la saison estivale 2010.

Les services municipaux doivent y avoir un accès permanent ainsi que les artistes autorisés par la Ville à se produire en Ville Close.

Article 8 - droits de place :

En contrepartie de la mise à disposition du Petit Château aux dates indiquées, Arès Production s'engage à réserver un accès privilégié et gratuit aux visiteurs du circuit des dimanches soirs organisés avec le service patrimoine.

Le nombre de ces visiteurs sera limité à 100 personnes.

Article 9 - assurances :

Arès Production devra souscrire une assurance couvrant les risques liés à ses propres activités.

La responsabilité de la Ville ne saurait être engagée pour les vols ou dégradations causés au matériel de la compagnie pendant leur dépôt dans la tour aux Chiens, ni sur le site du Petit Château.

Arès Production devra fournir à la Ville les documents relatifs aux assurances souscrites.

Le nombre de spectateurs sur le site ne devra pas dépasser une jauge de 300 personnes incluant les visiteurs du spectacle B des dimanches soirs.

La Ville de Concarneau éditera les arrêtés nécessaires à l'interdiction de monter sur les fortifications surplombant le site pendant la durée des spectacles.

Article 10 - durée de la convention :

La présente convention est signée pour une durée d'un an.

La dénonciation de la présente convention pourra se faire par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de deux mois.

Le non-respect des dispositions de la présente convention entraînera une rupture automatique de celle-ci, sans préavis.

La représentante de la compagnie  
Arès Production,

Le Maire de la Ville  
de Concarneau,



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**  
**URBANISME :**  
**Aménagement urbain : îlot CROWN**  
**Délimitation d'un périmètre de ZAC**

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Les opérations de déconstruction de l'ancienne usine Carnaud BMA, propriété du groupe Crown Cork Company, font apparaître la qualité et la valeur de ce site majeur en entrée de ville.

Conscients de cette valeur et de l'enjeu que représente l'aménagement de ce vaste espace, qui plus est en zone urbaine et sur l'entrée principale de la ville, il nous apparaît déterminant que nous puissions participer directement à l'élaboration et à la finalisation du projet d'aménagement sur ce vaste espace.

Nous ne saurions attendre le dépôt du permis de construire ou du permis d'aménager pour avoir à connaître du projet et entamer, à ce stade (tardivement), son étude pour faire valoir nos attentes.

Aussi, avons-nous déjà évoqué la possibilité d'avoir recours à la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) sur cet espace. La ZAC reste à nos yeux l'outil réglementaire majeur dont dispose la Collectivité pour participer directement - et le plus en amont possible - aux opérations d'aménagement.

Afin d'annoncer clairement et nettement la volonté de la ville de conduire et de maîtriser les différentes opérations qui pourront être conçues en ce secteur, il apparaît utile et nécessaire de pouvoir, dans un premier temps, fixer le périmètre de la future ZAC.

Ce périmètre de ZAC correspond principalement à la propriété Crown auquel nous considérons pouvoir y adjoindre la partie Ouest de cet ancien site industriel en y incorporant l'ancien espace ferroviaire qui borde l'avenue Robert Jan, ainsi que la partie naturelle au Sud du square de Kerneac'h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,  
8 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN)(Mme DIETERLE, M COLIMARD).

- Fixe un périmètre de ZAC, conformément au plan joint, pour l'aménagement futur de ce secteur afin de parvenir à maîtriser son développement et la réalisation des projets qui surviendront dans une concertation que nous souhaitons, la plus large possible, comme le permet cet outil d'aménagement qu'est la ZAC.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

**M Debuyser :**

Je profite d'avoir la parole pour revenir sur votre question de tout à l'heure concernant les gens qui se sont faits un peu bousculés au centre des arts et de la culture. J'ai demandé au comité d'hygiène et de sécurité de bien vouloir mener une enquête sur ce qui s'est produit. Comment ça s'est produit ? Pourquoi ça s'est produit ? Ceci de façon, à l'avenir, de prendre les mesures qui permettraient de ne plus retomber là-dedans. J'ai demandé à ce qu'il soit fait un soutien psychologique par la psychologue des 2 personnes du centre des arts qui ont été dans cette affaire.

(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des observations ?

**M Colimard.**

**M Colimard :**

C'est plus qu'une observation, je vais être un peu long.

**Mme Dieterlé :**

Quand il le dit....

**M Colimard :**

L'enjeu étant à mon sens très important, je sais que je peux compter sur vous pour être attentifs. Un enjeu d'importance qui aurait mérité, je crois, une autre approche en commission, que la simple communication en "divers", que cela allait être soumis au conseil municipal. Le document étant livré le jeudi, la réunion de la commission ayant eu lieu le mercredi. Mais comme nous en sommes là, allons-y. Ceci pour faire remarquer, ce que personne n'ignore sûrement, qu'un très grand nombre de concarnois et autres qui s'intéressent à la vie de la cité, sont, depuis des années, intrigués par le type d'évolution de l'urbain local. Et pour cause : la propension à faire la part belle à l'accueil des promoteurs d'opérations immobilières de prestige, ne peut soulever l'enthousiasme. Pour raison, le fait que cette orientation n'est pas porteuse d'une grande vitalité. La situation du tissu scolaire dont nous avons parlé, l'illustre parfaitement, je crois. Disons qu'au mieux, cette vitalité est à durée limitée. Change-t-on de logique sur ce dossier ? Nous, nous ne le discernons pas : si nous notons une profession de foi, en l'état plutôt pas mal orientée, nous sommes réservés, du fait du peu de précisions quant aux objectifs poursuivis... du peu de précisions quant à leurs implications, tout comme sur l'élaboration du programme de cette ZAC, de son mode de réalisation, public ou privé, (la régie directe de la ville nous convenant plus, les capacités techniques et les moyens humains étant là). Pas d'éclairage non plus sur le bilan espéré. Bref ! Bref, nous ne sommes pas assez tranquilles sur la manière de faire et sur le contenu, et cela nous rend dubitatif. De plus, nous faisons observer que l'espace Crown, ne peut à notre sens, être regardé comme un îlot, compte tenu qu'il jouxte le secteur à l'étude autour de la gare, de celle de la rénovation, enfin de la réhabilitation de Kérandon, de là où sont les pompiers et par extension des terrains convoités par Nexity et qu'il serait donc plus pertinent, à ce stade préliminaire, de prévoir un périmètre élargi à ces secteurs susceptibles d'évoluer. D'ailleurs, rien n'est dit du classement actuel des terrains Crown au PLU. Pour compléter, nous posons le principe de la totale transparence dans le déroulement des discussions et avancement de projet, et cela au-delà de la commission et de la municipalité. Dans cet esprit, nous allons d'ailleurs être à l'initiative, très prochainement en la matière. Alors, sans doute parce que nous sommes profanes dans ce domaine complexe des règles d'urbanisme, nous appliquons le nécessaire principe de précaution. Bien des annonces, suivies de voltes faces plus ou moins heureuses, nous y incitent d'ailleurs. En l'état, nous n'avons pas d'assurances suffisantes que nos réserves soient prises en considération, pour nous prononcer en faveur, non pas du principe de la ZAC, mais de la délibération ainsi présentée.

**M Debuyser :**

Une zone d'aménagement concerté est un aménagement assez complexe, elle débute par une concertation préalable qui doit passer au conseil municipal. C'est le 1<sup>er</sup> point d'une Zac. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, j'en suis à vouloir bloquer et à montrer la volonté de la municipalité, vouloir bloquer cette zone, on dira cette zone va devenir une Zac parce que la Zac n'est pas encore faite. Ce soir, après votre vote, la Zac ne

sera pas encore faite. Nous ne faisons que délimiter les limites périmétrales de ce que nous appelons la future Zac, et qui va la bloquer pour définir un aménageur, qui lui, sera chargé de faire toutes les études nécessaires sociales, démographiques etc... La concertation et tout ça, de façon à pouvoir présenter au conseil municipal une Zac qui correspond à ce que nous voulons. Nous n'en sommes qu'à délimiter le périmètre de la Zac. Toutes ces précisions, c'est l'aménageur qui va, après ses études, nous dire voilà ce que vous voulez dans la Zac, voilà comment on peut l'aménager en fonction de ce que vous voulez, de ce que nous voulons en espaces publics, espaces verts etc.... et aussi de ce que veut Crown parce qu'il faut penser quand même qu'ils veulent gagner un peu d'argent.

Vous parliez également avec la gare, les pompiers, etc... il faut savoir qu'à l'heure d'aujourd'hui, nous sommes dans une pseudo-zac. C'est RFF qui a initié l'étude de toute la zone Réseau ferré de France, c'est à dire toute la zone de la gare élargie jusqu'à la boucle de l'ancienne voie SNCF et élargie à la caserne des pompiers. Là-dessus il y a un bureau d'études qui a été défini, ces messieurs vont commencer à travailler en concertation. Les prochains ateliers auront lieu le 5 mai. Ces ateliers seront formés d'un certain nombre d'élus, de l'opposition évidemment, des représentants des conseils de quartiers, une grande majorité de gens, sachant que nous allons essayer de ne pas dépasser 33, parce qu'ici il n'y a que 33 places. Pendant une journée, du matin 9h au soir 18h avec repas ici, on va discuter de ce que l'on veut sur la place de la gare, sur tout cet emplacement là. C'est la société Forma 6 qui va s'occuper de mener cette étude.

La zone de Crown, si l'on regarde bien le plan de la limite périmétral touche exactement dans leur liaison, la zone verte de la zone de la gare. L'aménageur de la zone Crown, devra prendre contact avec Forma 6 pour faire de tout ça un ensemble cohérent. Ai-je répondu à toutes les questions M Colimard ?

**M Colimard :**

Je redis le fait que nous continuons de préférer que pour cette Zac, la régie directe avec les potentialités que représentent à la fois les capacités techniques et les moyens humains de la ville. Et que ceux-ci orientent mieux. On a recours à des aménageurs, à des bureaux d'études, je sais que c'est possible mais c'est un choix.

**M Debuysier :**

M Colimard, la zone RFF s'étend sur 32 000 m<sup>2</sup> soit 3,2 hectares, nous n'en avons que 5 000. Ce n'est pas nous qui allons déterminer tout seul ce qu'on veut sur la zone de la gare. Il faut donc en discuter avec RFF.

Maintenant, pour la zone Crown, si vous voulez faire à Crown par les moyens de la ville, je ne sais pas comment vous allez faire.

**M Laporte :**

Je vais vous donner la solution. Cela s'appelle l'établissement public foncier régional. Ça c'est la solution. Là où vous débarrassez tous les problèmes de temps, des problèmes d'espaces, vous devenez propriétaires à travers foncier de Bretagne, comme il s'appelle maintenant, vous devenez propriétaires de cette zone-là et là il n'y a plus de problème à prendre l'avis de Crown et tout ça parce que Crown veut.... si vous leur donnez une bonne..... si vous ne faites pas comme à Clohars, si vous leur donnez une somme raisonnable, ce que fera l'établissement foncier de Bretagne, vous aurez la maîtrise totale d'œuvre sur cette zone-là.

Par contre, j'ai une 2<sup>ème</sup> question, pourquoi est-ce que les pompiers sont joints à la zone de RFF et pourquoi pas joints à la zone de Crown ?

**M Debuysier :**

Parce que lorsque RFF nous a demandé la zone que vous voulions étudier, nous avons répondu que la zone de la gare était insuffisante et que nous voulions étudier l'ensemble de cette partie-là et nous avons inclus la caserne des pompiers. Crown en ce temps-là n'était pas encore dans les tuyaux.

Crown est maintenant dans les tuyaux, on va le rattacher. 2 cabinets savent très bien travailler ensemble. Le but est que toute cette zone-là soit, avec la maison des séniors, une zone cohérente.

**Mme Le Thellec :**

Je voulais juste dire qu'en fait ce ne sont pas 2 cabinets qu'il va falloir associer, mais 3, parce que la réhabilitation de Kerandon va également faire l'objet d'un choix d'un cabinet. Nous allons donc en discuter très prochainement mais nous n'allons pas décider tout seul, parce qu'il y a la 4C, le Conseil Général qui sont autour de la table. Il va donc peut-être falloir prévoir un travail avec 3 cabinets. Je pense que ce sera judicieux pour avoir une cohérence au niveau des aménagements.

**M Laporte :**

Je pense en plus dans la mesure où il peut y avoir quelques petites confrontations entre RFF et la Ville que si nous possédons le terrain..... vous savez..... d'ailleurs, vous avez la voie verte aussi à intégrer dans ce « marchandage »

avec RFF.

**M le Maire :**

Un marchandage ?

**M Laporte :**

Si, si, RFF a l'air bien accroché à ses intérêts.

**M Debuysen :**

Pour l'instant la voie verte, RFF c'est fini, là c'est la SNCF.....

**M Laporte :**

Donc si à travers l'établissement public foncier régional vous êtes propriétaires de la zone de Crown, la ville elle-même prend de l'importance dans cette opération là.

**Mme Ziegler :**

Je voulais conclure en disant que c'était une révision du PLU qu'il faut alors avec tous ces projets sur le secteur.

**M Debuysen :**

Quelle bonne idée !

**M le Maire :**

Là ce soir, il s'agit bien de définir le périmètre de la Zac.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 29 mars 2010 au 30 mai 2010	<u>Etaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33	<u>Pouvoirs :</u> Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
<u>Secrétaire de séance :</u> M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**FONCIER :**  
**Vente de parcelle**  
**Madame LE COUZE / Collège du Porzou**

Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Madame LE COUZE, résidant 67 rue de Trégunc et riveraine du collège du Porzou s'est tournée vers la ville pour faire savoir qu'elle souhaite acquérir une petite surface de terrain dépendant actuellement du collège du Porzou, et propriété de la commune.

Je vous rappelle que dans les lois de décentralisation, les transferts de compétences des collèges vers le Conseil Général ont conservé la propriété du sol aux communes.

En concertation avec le Conseil Général (Direction de l'Enseignement) et l'Inspection Académique pour le collège et après analyse des services concernés, il ressort un accord de principe sur cette vente, dans la mesure où la parcelle ne présente aucun intérêt public.

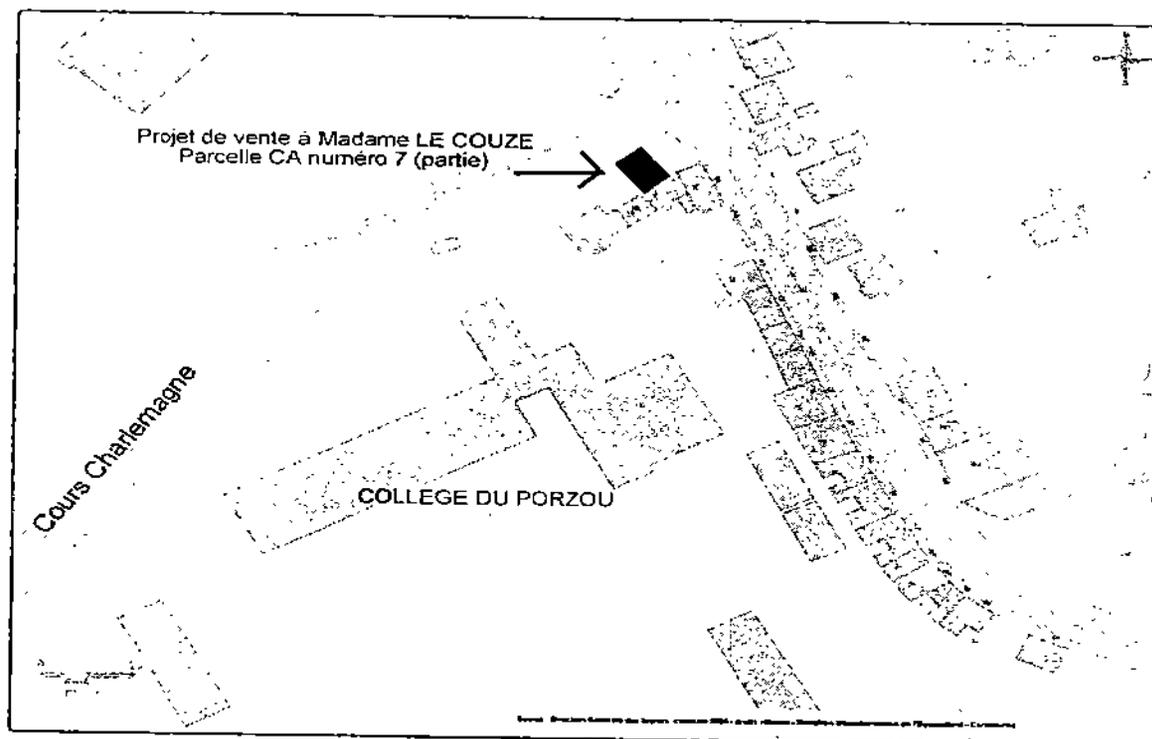
Cette parcelle est située à l'angle de la rue de Trégunc et du Cours Charlemagne et représente une surface de 85 m<sup>2</sup> derrière la maison de Madame Le Couze.

Le Conseil Général nous a fait savoir que dans les prochaines semaines, un arrêté de désaffectation allait être pris par le Préfet et l'Education Nationale. La ville pourra alors disposer pleinement de ce bien pour le vendre.

Je vous demande dès à présent de vous prononcer également sur le principe de cette vente dans l'enceinte du collège.

Les conditions de cette vente ont été fixées comme suit :

- vente au prix de 69 € le mètre carré, conformément à l'avis des Domaines, lequel prix est accepté par Madame Le Couze.,
- les frais divers liés à cette vente (acte, géomètre; publicité ...) s'ajoutent au prix de vente et sont à la charge de l'acquéreur.



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Donne son accord sur la vente au prix et conditions indiqués,
- Et
- Autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette vente à Madame Le Couze ou à toute personne morale qui s'y substituerait.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

18	Foncier : vente de parcelle Madame LE COUZE / Collège du Porzou
----	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-44

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :

17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage  
du :

29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

**Objet :**

**FONCIER - ACQUISITION de PARCELLE  
Station du Brunec - La Haie**

M Patrick Lahuec, conseiller municipal, expose :

Dans le cadre du programme de protection de la retenue d'eau du Brunec et de l'instauration d'un périmètre de protection immédiat dans ce secteur, de nombreuses négociations amiables avec les propriétaires ont déjà abouti ces dernières années pour acquérir des parcelles, comme le prescrit l'arrêté préfectoral n° 2007-1634 en date du 16 novembre 2007.

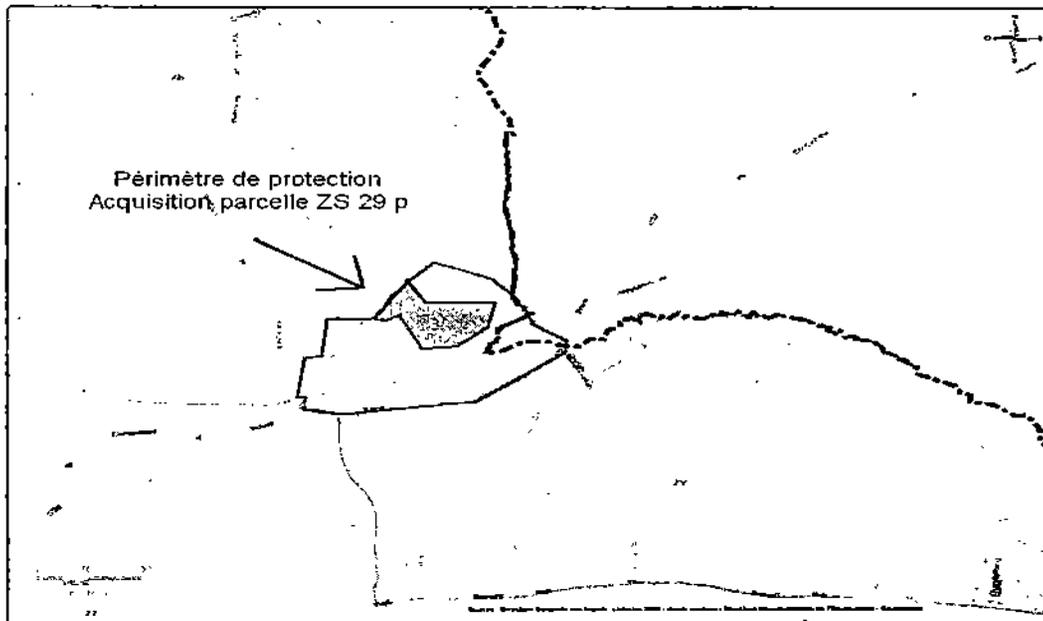
L'achat par la ville des terrains de Monsieur Didier Le Grall, exploitant agricole, vient parachever cette procédure. Ainsi, la ville se porte acquéreur de la parcelle suivante, selon les conditions fixées en accord avec le propriétaire.

Acquisition : Parcelle référencée ZS 29 p, lieudit La Haie, d'une surface de 19 905 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Didier Le Grall, au prix de 1 € le mètre carré auquel s'ajoute une indemnité de emploi calculée forfaitairement de 2 990,50 €, soit un montant total de 22 895,50 €.

Ce prix d'acquisition a été déterminé après consultation du Service des Domaines en septembre 2009.

Je vous rappelle l'intérêt de cette acquisition pour le développement et la sécurité de la Station du Brunec qui est l'unique site de production d'eau potable de la ville.

Les divers frais annexes liés au frais d'acte et de publicité foncière seront à la charge de la commune.



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Procède à l'acquisition, de cette parcelle cadastrée section ZS numéro 29p d'une superficie de 19 905 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro le mètre carré, et d'une indemnité de remploi de 2 290,50 €, soit un montant total de 22 895,50 €.
- Autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

19	Foncier : acquisition de parcelle - station du Brunec - La Haie
----	---

**M Lahuec :**

(lecture du rapport)

**M Laporte :**

J'ai 2 petites observations et une question. Nous voterons bien sûr pour parce qu'il faut protéger le périmètre du Brunec. Mais 1 euro le m<sup>2</sup>, ça fait 19 000 euros l'hectare. Ça fait une bonne somme pour du terrain agricole. Deuxièmement, ce n'est pas l'unique site de production d'eau potable de la ville. Nous avons aussi Cadol qui nous en fournit. Troisièmement, c'est la question, qu'est-ce qu'une indemnité de emploi ?

**M Lahuec :**

Sur ce détail-là, je n'ai pas de réponse dans l'immédiat. Le Brunec est alimenté principalement par les 2 rivières, c'est la ressource essentielle. Cadol étant un appoint, on peut dire ça, c'est quand même important et nous ne pouvons pas comparer les 2 éléments, quoiqu'ils viennent s'additionner bien sûr. Sur le prix du terrain, il faut savoir que ces discussions d'achats de terrains remontent déjà à l'ancienne municipalité. Il en résulte aujourd'hui qu'on subit les négociations de l'époque. Nous n'avons pas pu aller en dessous. C'était déjà engagé.

**M Debuysse :**

Un euro mine de rien, c'est le prix actuel, nous sommes à 0,95 environ. La terre agricole est à peu près à ce prix là. Ça a pris effectivement beaucoup de valeur.

Concernant la prime de emploi, c'est une prime que l'on doit à tout exploitant agricole quand on le prive d'une partie de ses terres.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 29 mars 2010 au 30 mai 2010	<u>Étaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuéc Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs :</u> Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance :</u> M Alain Echivard	
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**  
**Service NTIC :**  
**Avenant à la convention de dématérialisation  
des actes soumis aux contrôles de légalité**

Jean-Michel Debuysier, Maire adjoint expose :

Par délibération du 23 octobre 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire de la ville de Concarneau à signer avec le représentant de l'Etat dans le département une convention portant sur la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Un avenant n°1 du 14 mai 2009 a modifié l'article 3.10 de la dite convention au titre que « les parties prenantes conviennent de limiter les télé transmissions aux seules délibérations du conseil municipal à partir du 1er octobre 2009. Les autres dispositions restant inchangées. »

Afin d'apporter un service plus performant et proposant des fonctionnalités supplémentaires, le syndicat mixte Mégalis qui fournit la plateforme de dématérialisation du contrôle de légalité « ACTES » a changé de prestataire. Il y a eu lieu en conséquence de modifier l'article 2.1 de la convention initiale relatif à la référence du dispositif homologué, qui ne sera plus « Local Trust Actes - version 1.0 » de la Sté ATEXO 11 rue Royale à 75008 PARIS mais IXBUS proposé par la SRCI - ZA la Croix St Mathieu 28320 GALLARDON.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention initiale du 23 octobre 2008.

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

20	NTIC : Avenant à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
----	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Il s'agit tout simplement d'un changement de prestataire.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Merci.**

Avenant n° 2 à la convention de  
de télétransmission  
des actes soumis  
au contrôle de légalité du 14 mai 2008

entre l'Etat

et

La ville de CONCARNEAU

L'article 2.1 de la convention est modifié comme suit :

**2. DISPOSITIF UTILISE**

**2.1. Référence du dispositif homologué**

Nom du dispositif

IXBUS proposé par SRCi

Références de l'homologation

homologué le 30/05/2006 Trigramme SRC

Référence de l'opérateur du dispositif de télétransmission

SRci- 2a la croix Saint Mathieu  
28320 GALLARDON

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à ..... le .....

Le maire

Pour le préfet  
Le secrétaire général de la  
préfecture

Jacques WITKOWSKI



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation</u> :	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire</u> :	
Publication par voie d'affichage du :	<u>Etaient présents</u> :
29 mars 2010 au 30 mai 2010	M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec André, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs</u> :
<u>Nombre de conseillers</u> :	Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
En exercice : 33	Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
Présents : 27	M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
Votants : 33	M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle
<u>Secrétaire de séance</u> :	Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Alain Echivard	M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.	

**Objet :**

**Direction générale des services:  
Nomination de membres du conseil consultatif  
d'exploitation de la halle à marée du port**

M André Fidelin, Maire expose :

Par délibération du 3 avril 2008, le conseil municipal a désigné en tant que titulaire, M Bruno QUILLIVIC et M François BESOMBES, en tant que suppléant pour siéger au conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port.

Le mandat de 3 ans des membres du conseil consultatif d'exploitation arrivant à échéance en avril 2010, le conseil municipal est appelé à désigner pour les trois prochaines années, un membre titulaire et un membre suppléant qui seront appelés à siéger au sein de cette instance.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).**

- Désigne comme membre titulaire, M Bruno QUILLIVIC - Adjoint au Maire
- et
- Désigne comme membre suppléant, M François BESOMBES - Adjoint au Maire

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

21	Direction générale des services : Nomination de membres du conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port de Concarneau
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

**M Colimard :**  
S'agissant d'un renouvellement, pourquoi ne pas faire confiance à quelqu'un du conseil qui ne soit pas de la majorité, en l'occurrence un « cumulard », non un Colimard.

**M le Maire :**  
C'est la continuité dans la ligne.

**M Colimard :**  
Ah, là, là, on ne parle pas de renouvellement, si c'est la continuité.

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ,  
Abstentions ?

**Merci.**



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 24 mars 2010  
Délibération n°2010-47

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :  
17 mars 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du :  
29 mars 2010 au 30 mai 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Alain Echivard

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la lecture du 1<sup>er</sup> rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole  
M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice

Objet :

Service des sports :  
Subvention exceptionnelle Challenge Fabrice Viau.

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

L'hermine Concarnoise organise les vendredi 29 octobre et samedi 30 octobre 2010, la 6<sup>ème</sup> édition du challenge Fabrice VIAU (futsal), les années passées pas moins d'un millier de personnes a assisté au tournoi, plus de 20 équipes bretonnes dont le FC Nantes.

Cette manifestation connaît chaque année un gros succès et n'a pu avoir lieu en 2009 pour cause de risque de grippe A.

Cette animation se déroulera au gymnase et la nouvelle halle du Porzou.

La municipalité du 15 mars a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation</u> :	lecture du 1 <sup>er</sup> rapport.
17 mars 2010	L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire</u> :	
Publication par voie d'affichage du :	<u>Etaient présents</u> :
29 mars 2010 au 30 mai 2010	M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs</u> :
<u>Nombre de conseillers</u> :	Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
En exercice : 33	Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
Présents : 27	M Cariou Gilbert donne pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
Votants : 33	M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Calvez Danièle
<u>Secrétaire de séance</u> :	Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Alain Echivard	M Le Coz Philippe donne pouvoir à Mme Donniou Béatrice
Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2010 est adopté par 32 voix pour, M Nydell étant arrivé pendant la	

Objet :

**Service des sports :**

**Subvention exceptionnelle Challenge Fabrice Viau.**

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2010-47 du conseil municipal du 24 mars 2010 pour erreur matérielle. Le montant de la subvention n'est pas indiqué mais le conseil municipal a bien été informé et a voté la subvention exceptionnelle de 1 500 € pour le Challenge Fabrice Viau

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

L'hermine Concarnoise organise les vendredi 29 octobre et samedi 30 octobre 2010, la 6<sup>ème</sup> édition du challenge Fabrice VIAU (futsal), les années passées pas moins d'un millier de personnes a assisté au tournoi, plus de 20 équipes bretonnes dont le FC Nantes.

Cette manifestation connait chaque année un gros succès et n'a pu avoir lieu en 2009 pour cause de risque de grippe A.

Cette animation se déroulera au gymnase et la nouvelle halle du Porzou.

La municipalité du 15 mars a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle 1 500 € pour le Challenge Fabrice Viau

Pour extrait certifié conforme au registre  
A Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

22	Sports : Subvention exceptionnelle Challenge Fabrice Viau
----	---

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

*M Quillivic indique à la fin de la lecture du rapport :*

« Je vais juste faire une petite précision. Il s'agit en fait d'un oubli au cours de la précédente commission sports qui s'était réunie pour voter les subventions. Il y avait eu un oubli sur le dossier de l'hermine. »

**M le Maire :**  
Merci M Quillivic. Chose avouée est à moitié pardonnée. M Carduner voulait dire quelque chose.

**M Carduner :**  
Oui, je voulais dire que c'était un très bel événement et qu'on se félicitait qu'il soit reconduit. Et puisque nous sommes sur le terrain du sport, et que j'ai l'occasion de parler, je voudrais que pour le prochain match sur le terrain de jeu municipal, vous n'ayez pas la fâcheuse tendance à pourrir le match puisque vous êtes juge et parti.

Micro coupé.....

**M le Maire :**  
D'accord.  
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Absentions ?

Merci.

**Mme Ziegler :**  
J'ai une dernière recommandation. Je souhaiterais que pour les prochaines échéances électorales vous respectiez scrupuleusement le code électoral et que les bureaux de vote soient présidés par les Maire, Adjointes et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Ce qui n'a pas été le cas.

**M le Maire :**  
Nous y veillerons.  
Ça n'a pas été facile dans l'affectation des bureaux de vote.  
Si nous avons fait quelques erreurs, on corrigera et on essaiera de faire mieux la prochaine fois.

Merci bien. Je vous souhaite une bonne soirée, à bientôt.

La séance est levée à 22h50.